

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



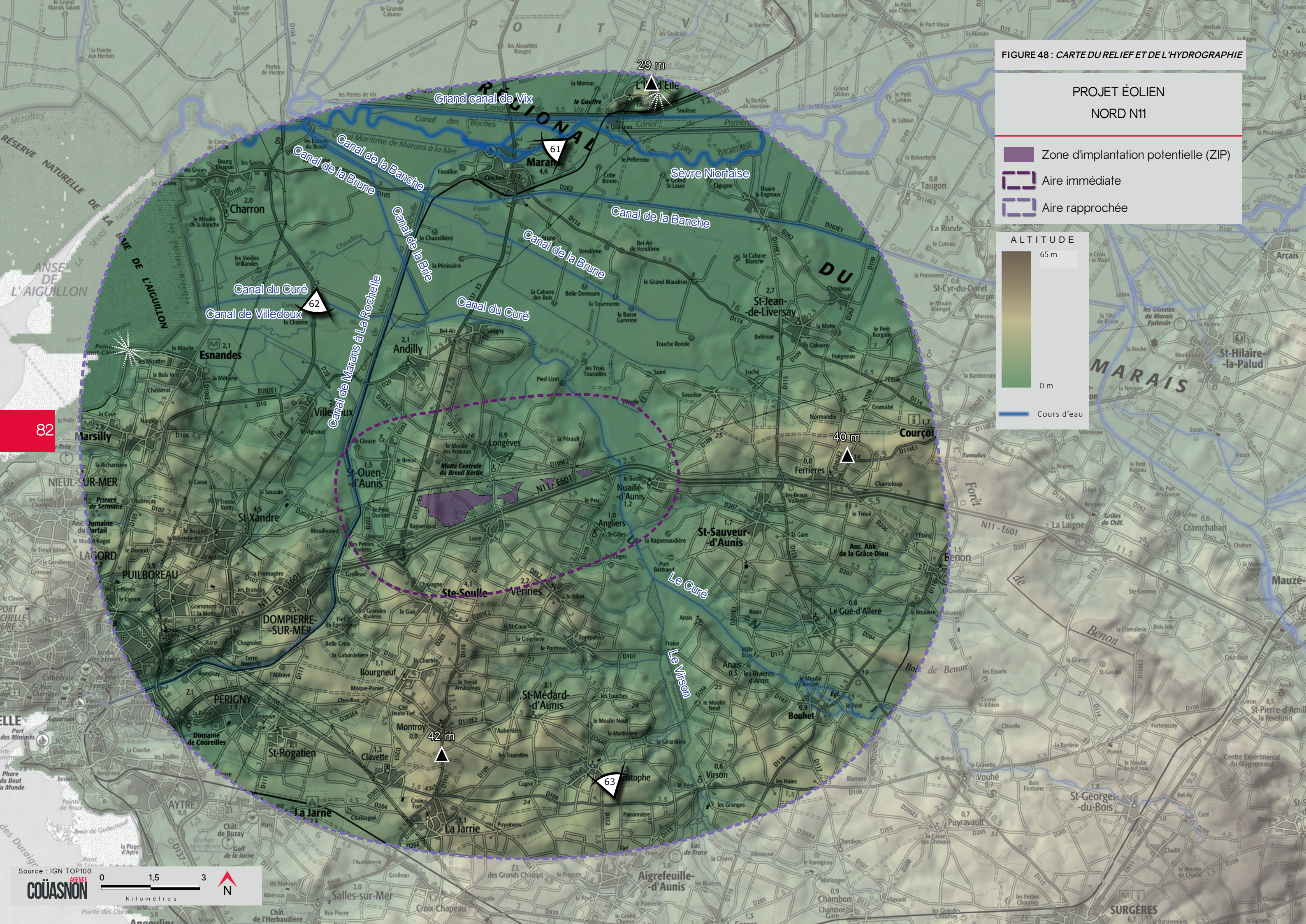
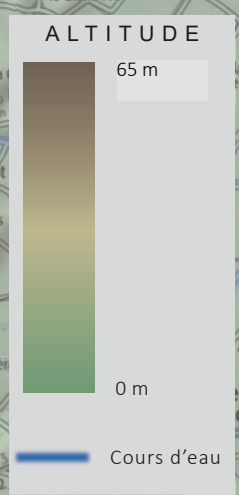


FIGURE 48 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée



1. CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.



Photo 61 : Habitat en bordure du canal de Marans et voie verte aménagée, Marans



Photo 62 : Canal du Curé bordé par des roseaux et des arbustes bas buissonnants ; alternance de vues ouvertes et filtrées depuis la RD 9



Photo 63 : Perceptions visuelles ouvertes sur les amples ondulations de la plaine d'Aunis, influencées par le passage du Virson ; les résidus bocagers et les bosquets délimitent la profondeur du champ visuel

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude rapprochée présente une topographie très contrastée entre le nord et le sud, comme vu précédemment à l'échelle de l'aire éloignée.

Au nord, le relief est relativement plat et maillé par de nombreux canaux et cours d'eau tels que le grand canal de Vix, le canal de la Banche, le canal de la Brune, le canal du Curé, le canal de Marans à La Rochelle et la Sèvre Niortaise (pour les plus importants). Ces structures hydrauliques donnent du rythme et animent ce paysage tabulaire (digue, écluse, ponts, martelières ...). À l'extrémité nord de l'aire d'étude, sont présents quelques hauts reliefs : les coteaux calcaires. À l'Île-d'Elle, le village s'est développé sur le piémont de cette butte calcaire et profite d'une vue panoramique sur la plaine d'Aunis au sud (vers le projet) et le Marais Poitevin au nord. Sur cette partie la couverture végétale est mineure mais se concentre le long des canaux et cours d'eau, ce qui crée des filtres visuels en direction de la zone d'implantation potentielle.

Au sud, le relief légèrement ondulé, est influencé par les vallées à proximité telles que le Virson, le Curé et leurs affluents. Sur cette portion de territoire, la couverture végétale est plus importante. La végétation accompagne les cours d'eau, se déploie sur les versants et s'immisce le long de biefs qui alimentent les cultures en eau. Des linéaires bocagers (résidus) accompagnent les routes et les parcelles cultivées de la plaine, ce qui crée une alternance de vues ouvertes et filtrées. De plus, l'extrémité est de l'aire d'étude rapprochée est marquée par la présence de la forêt de Benon. La végétation est une composante majeure de ce territoire.

De manière générale, la présence de l'eau est un marqueur fort de l'aire d'étude rapprochée et rythme les perceptions depuis les plaines (alluviales ou de champs ouverts). De plus, bien que la végétation qui accompagne ces circuits d'eau tende à réduire la visibilité pressentie du projet au sein de l'aire d'étude rapprochée, la qualité paysagère des secteurs dits « ouverts » impose une sensibilité évaluée comme modérée vis-à-vis du projet éolien. En effet, il y a un risque d'effet d'écrasement ou de miniaturisation des structures végétales. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et de l'implantation des machines.

1.2. SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, deux arbres remarquables sont protégés et font partis du patrimoine local des communes de Clavette et de Nuailly-d'Aunis .

Le premier se situe sur la commune de Clavette. Il s'agit d'un Chêne vert, planté en bordure du chemin du chapitre entre Saint-Rogatien et Clavette et à proximité du sentier de découverte de Saint-Rogatien. Cet arbre remarquable est accessible et ces abords sont aménagés. Un espace de repos y est associé. Depuis les abords de ce lieu, la vue est ouverte et dégagée sur la plaine d'Aunis. Cependant le site d'implantation est tronquée voire masquée par la trame boisée qui marque l'horizon. La prégnance du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Arbre remarquable

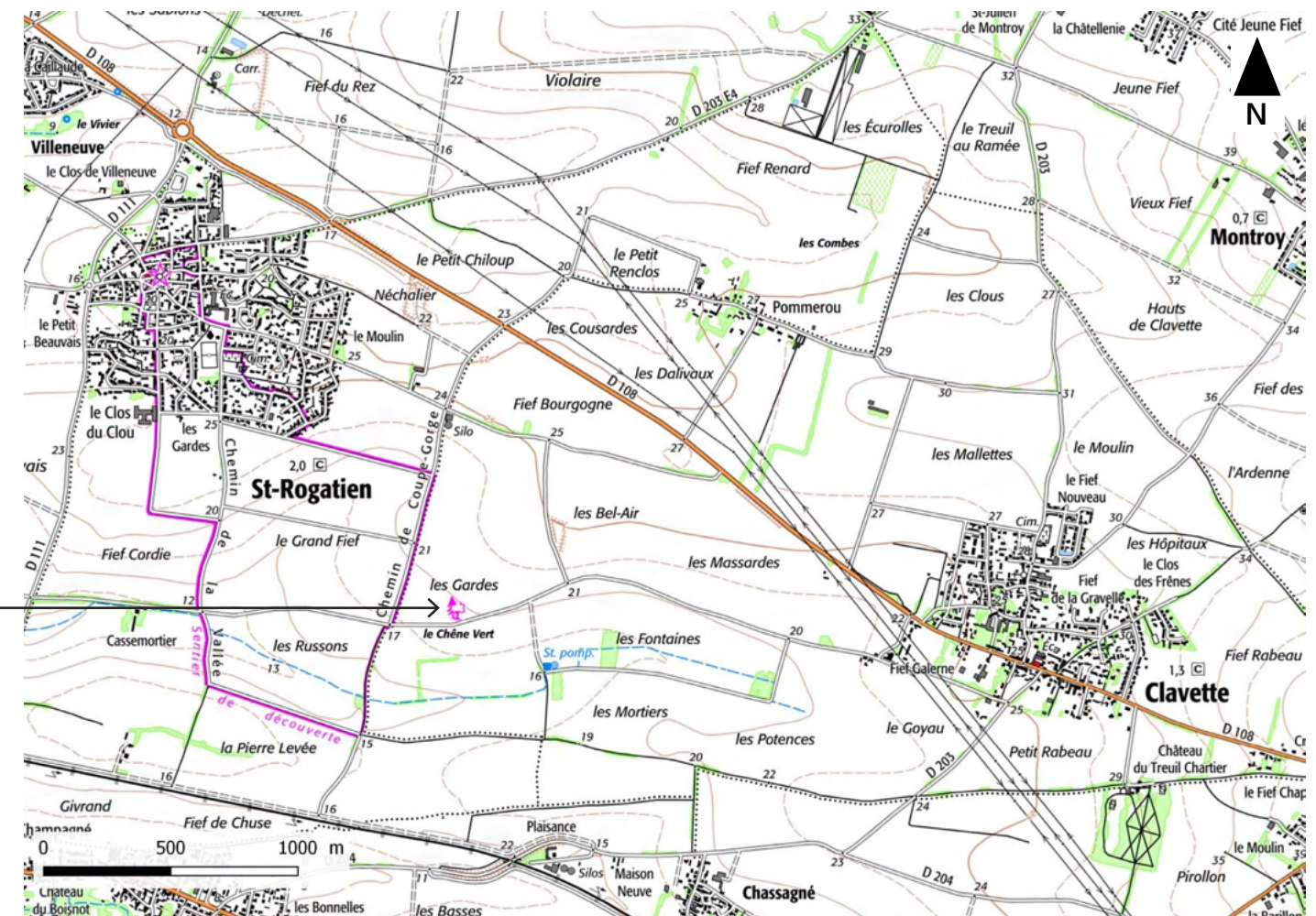


Figure 49 : Localisation du Chêne vert ; arbre remarquable



Photo 64 : Illustration de l'arbre remarquable de Clavette; Chêne vert (Quercus ilex)



Photo 65 : Vue tronquée en direction du projet par les boisements ; au vu de l'éloignement la prégnance pressentie du projet est réduite

Le second se situe sur la commune de Nuaillé-d'Aunis. Il s'agit d'un Cèdre du Liban, situé au cœur d'un parcelle aujourd'hui cultivée. Cet arbre remarquable faisait partie du parc du domaine de Beauregard, plus au nord. À noter qu'il n'y a pas d'accès pour contempler cet arbre qui appartient au patrimoine local de Nuaillé-d'Aunis. Depuis la route au sud, parallèle à la RN 11, la vue est dégagée et ouverte sur la plaine cultivée. Cependant, au vu de l'intérêt touristique et le difficile accès à cet élément, bien que le projet puisse être nettement perceptible depuis les abords, la sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

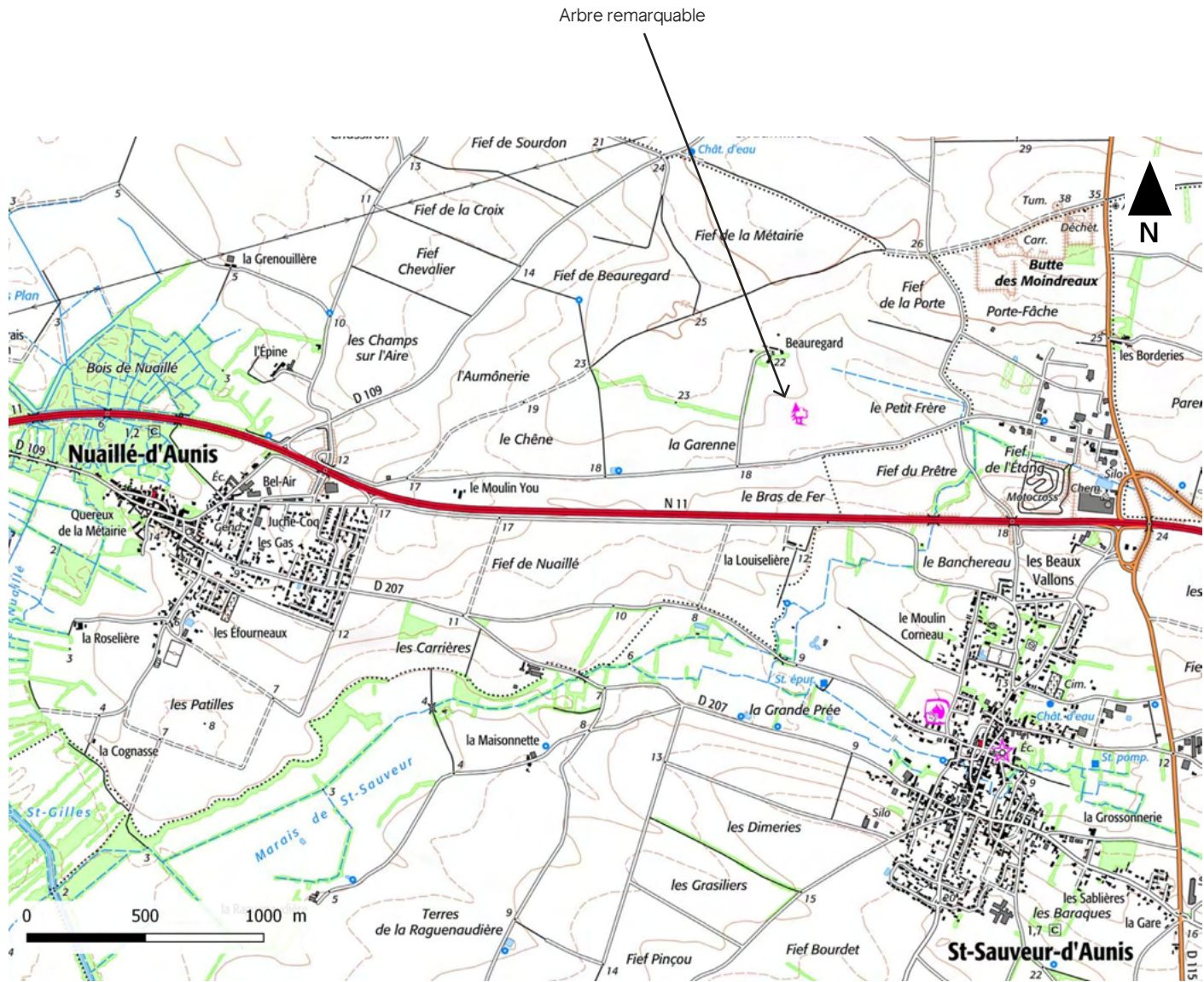


Figure 50 : Localisation du Chêne vert ; arbre remarquable



Photo 66 : Illustration de l'arbre remarquable de Nuaillé-d'Aunis ; Cèdre du liban (Cedrus libani)



ZIP : 5,0 km

Photo 67 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; le site d'implantation s'insère dans la plaine cultivée

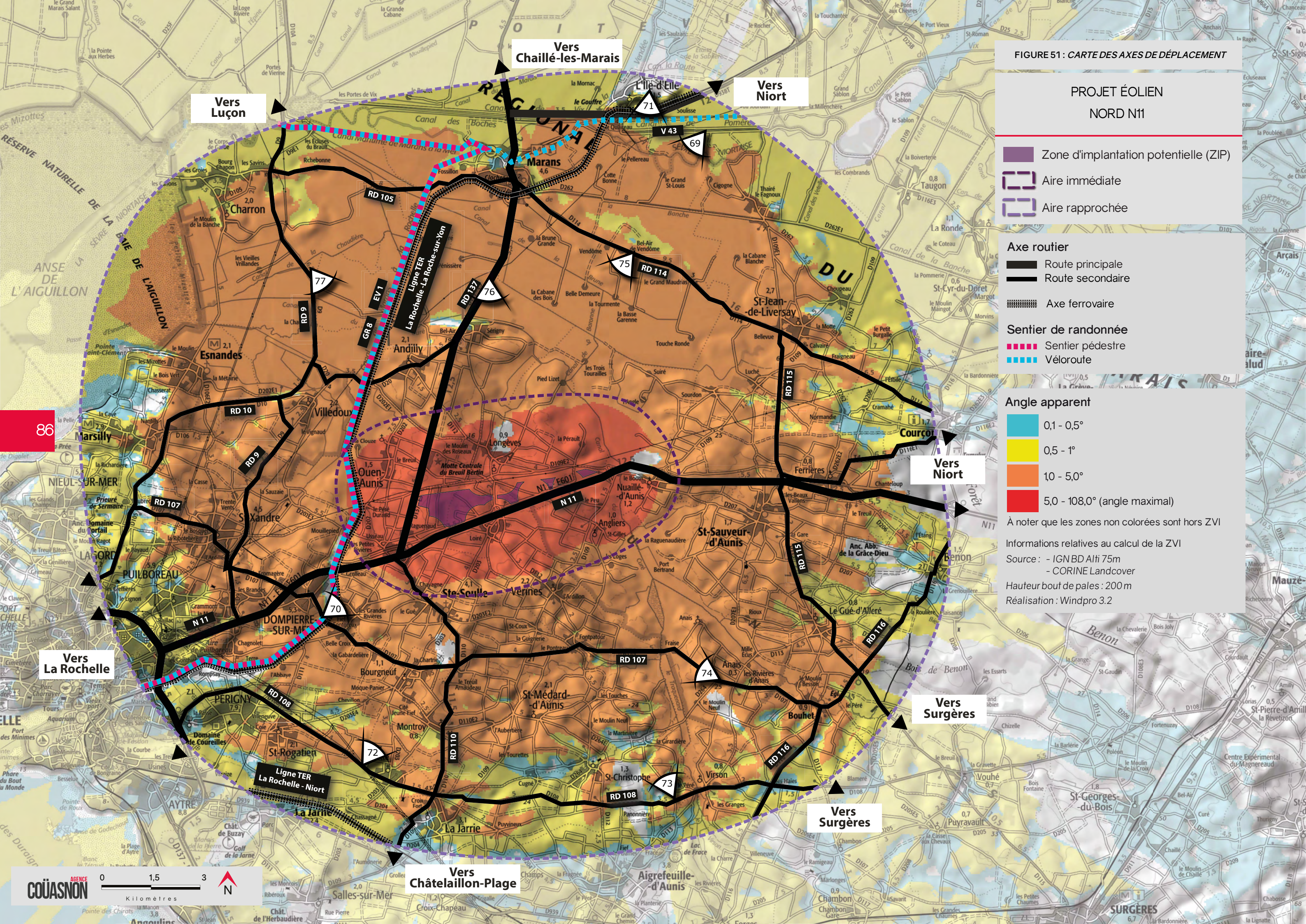


FIGURE 51 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Axe routier
- Route principale
 - Route secondaire
- Axe ferroviaire

- Sentier de randonnée
- Sentier pédestre
 - Véloroute

- Angle apparent
- 0,1 - 0,5°
 - 0,5 - 1°
 - 1,0 - 5,0°
 - 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200m

Réalisation : Windpro 3.2

1.3. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

La dichotomie des paysages du territoire se retranscrit à l'échelle du réseau de déplacement : au nord, le maillage d'axes de communication est plus dilaté qu'au sud puisque peu de voies traversent le Marais Poitevin. Le réseau hydraulique y est beaucoup plus développé mais n'est plus utilisée à une fin de déplacement (anciennes voies navigables).

Dans son ensemble, l'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axe de déplacement important et divers : voies piétonnes, cyclables, routes et voies ferrées. De nombreux axes rayonnent autour de l'agglomération rochelaise.

1.3.1. CHEMINS DE RANDONNÉE ET VÉLOROUTE

L'aire d'étude rapprochée est traversée et parcourue par trois sentiers de randonnée (piéton et cyclo) : le GR 8, l'EuroVélo n°1 (EV 1) et la vélo Francette. Ces circuits s'appuient sur les tracés des canaux les plus importants de l'aire : le canal de Marans à la Rochelle; le canal de Marans à la Mer et le canal de Pomère.

Le GR 8 ainsi que l'EV 1 suivent le tracé des canaux de Marans à La Rochelle et de Marans à la mer. Depuis ces sentiers, les perceptions visuelles en direction du projet sont peu prégnantes. La section sud du canal de Marans à La Rochelle est encaissée. De fait, les perceptions visuelles en direction du projet sont fermées par le relief abrupt des rives et la ripisylve en place. Plus au nord, les perceptions visuelles sont altérées et/ou filtrées par la végétation qui longe les canaux (roseaux et résidus bocager). Cependant, depuis le canal de Marans à la mer, la vue s'ouvre sur le territoire du Marais Poitevin et sur le site d'implantation potentiel du projet. Toutefois, bien que le projet puisse être visible, au vu de l'éloignement, la prégnance de ce dernier demeure faible.

Le circuit de la vélo Francette (V43) suit le tracé des canaux de Marans à La Rochelle et de Pomère. Depuis ce sentier, les perceptions visuelles en direction du projet sont globalement altérées par une frange végétale importante. Depuis le canal de Pomère, les vues sont filtrées par la ripisylve et les résidus bocagers qui se situent le long de la Sèvre Niortaise en direction du site d'implantation potentiel. De plus, au vu de l'éloignement, le risque de visibilité du projet demeure très faible.



Photo 68 : Circuit Euro-vélo n°1, en bordure du canal de Pomère, au sud du village de l'Île-d'Elle



Figure 52 : Localisation des aires d'étude et du projet éolien Nord N11 sur la carte du circuit Euro-vélo n°1

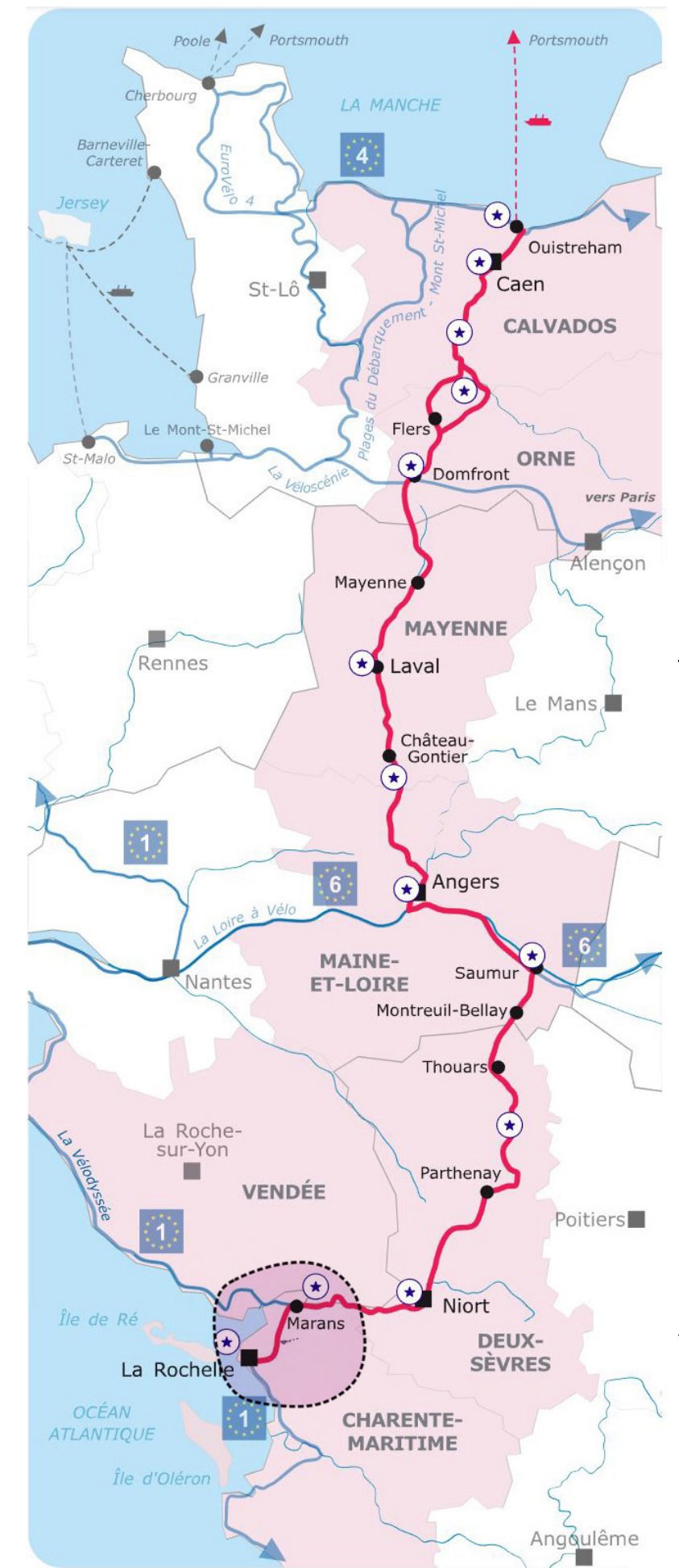


Figure 53 : Localisation des aires d'étude et du projet éolien Nord N11 sur la carte du circuit de «la vélo Francette»



Photo 69 : Vue ouverte sur la plaine d'Aunis et sur le projet depuis la table d'orientation du village d'Île-d'Elle (sentier de découverte)



Photo 70 : Vue fermée par le relief encaissé du réseau hydraulique et par la ripisylve qui accompagne le canal de Marans à La Rochelle depuis le GR 8 et l'EV 1



Photo 71 : Vue tronquée par les résidus bocagers en direction du projet depuis l'EV1

1.3.2. AXES VIAIRES

Les axes les plus importants et fréquentés de l'aire d'étude rapprochée sont la RN 11, la RN 137 et la RD 9 qui convergent vers agglomération de La Rochelle. Un maillage de routes départementales quadrille et traverse les plaines du Marais Poitevin et d'Aunis rejoignant les villes de Marans, Surgères et Courçon (pour les plus importantes) et desservant l'ensemble des villes périphériques de La Rochelle à savoir Lagord, Puilboreau, Dompierre-sur-Mer, Périgny et Aytré. Pour assurer les liaisons inter-villages dans l'arrière-pays, le maillage routier se déploie via un réseau de routes (départementales et communales) qui parcourt l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Au nord, le paysage tabulaire du Marais Poitevin traversé offre des vues très ouvertes. De fait, les séquences routières de ce secteur présentent des sensibilités plus élevées. Le projet s'inscrit lisiblement sur la ligne d'horizon.

Au sud, les variations altimétriques de la plaine d'Aunis et la présence de linéaire bocager réduisent fortement la fraction visible du projet. Quelques séquences présentent des sensibilités plus modérées au vu de leur proximité avec la ZIP et/ou de l'orientation de la route (ZIP visible dans l'axe de la route).

À noter, qu'au centre, depuis les grands axes (RN 11 et RN 137 (périphérique de l'agglomération rochelaise)) les sensibilités sont relativement faibles du fait de l'éloignement, du mouvement de l'observateur, de l'encaissement de certaines sections et de la trame bâtie dense à proximité de La Rochelle. Toutefois, quelques séquences ouvertes présentent des sensibilités plus élevées depuis des séquences de replats, ou dès lors que le projet se situe dans l'axe de la voie, ont été relevées.

1.3.3. AXES FERROVIAIRES

L'aire d'étude rapprochée est traversée par deux lignes ferroviaires : les lignes TER La Rochelle/Niort et La Rochelle/La Roche-sur-Yon.

Depuis ces voies ferrées, les vues en direction du projet éolien Nord N11 sont limitées par les masses et linéaires arborés et arbustifs (roseaux, bocages...) qui longent les rails. De plus, il s'agit de perceptions dynamiques pour les usagers, où les vues sont brèves et en mouvement, ce qui réduit la prégnance pressentie du projet depuis les quelques séquences ouvertes relevées.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence ou absence de filtres entre la voie et le projet), de l'orientation du tracé par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique présenté ci-après.



Photo 72 : Vue vers la ZIP en partie masquée par les boisements qui marquent l'horizon en direction du projet depuis la RD 108



Photo 73 : Vue ouverte sur le projet depuis la RD 922, au sud de la ZIP ; depuis cette séquence, il y a un risque potentiel de saturation de l'horizon



Photo 74 : Vue en partie masquée par la trame arborée en direction du projet le long de la RD 107



Photo 75 : Vue ouverte en direction du projet



Photo 76 : Vue fermée filtrée par un linéaire bocager important le long de la RD 137



Photo 77 : Vue ouverte et filtrée par quelques masses arbustives le long de la RD 9

FIGURE 54 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN

NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulla Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Axe routier

Axe ferroviaire

Sentier de randonnée

91

FIGURE 55 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN

NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

Habitat implanté dans la plaine maritime

Habitat implanté dans la plaine de champs ouvert

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

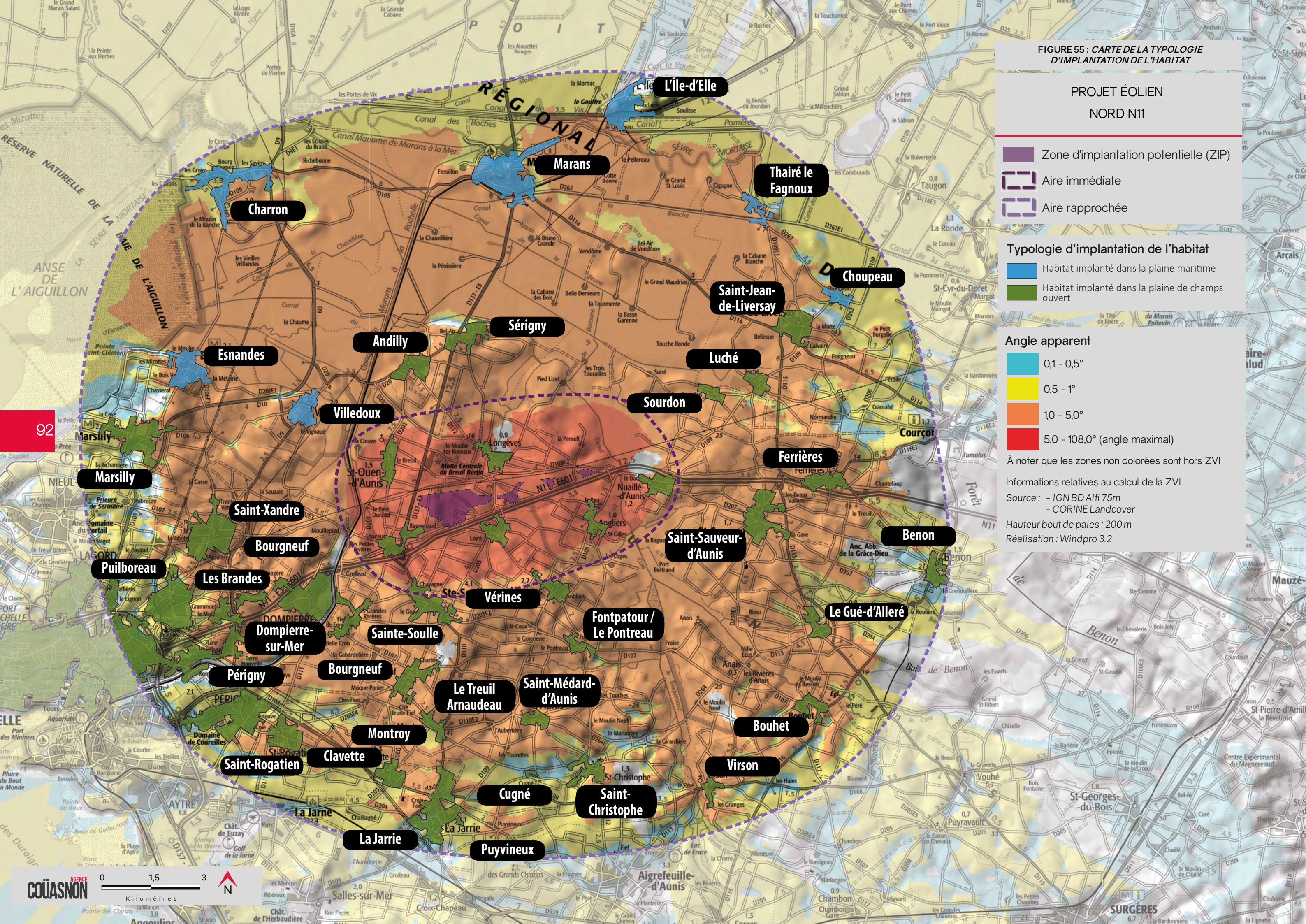
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



1.4. L'HABITAT

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire d'étude rapprochée en analysant, par typologie d'implantation, les perceptions depuis les entrées, cœurs et sorties de bourgs.

Cette analyse s'appuie sur plusieurs éléments :

> la caractérisation de l'implantation de l'habitat. Cette analyse explique le degré d'ouverture du bourg sur le paysage en fonction de sa typologie d'implantation.

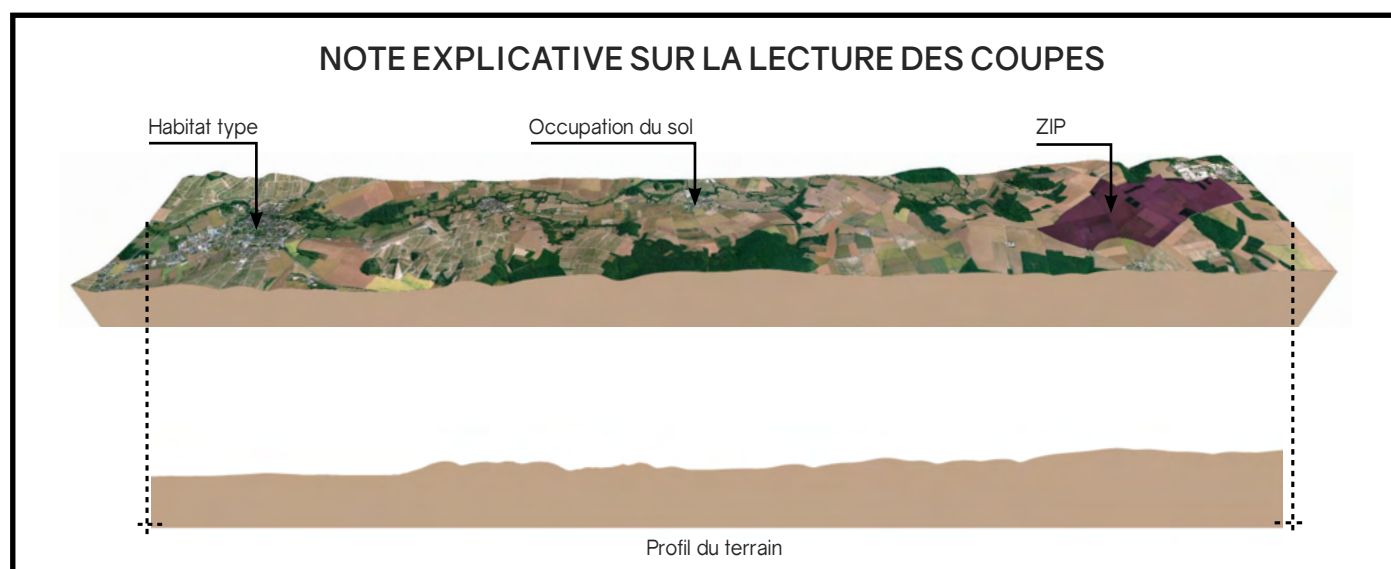
> des photographies illustratives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs. Ces photographies ont été regroupées par typologie d'habitat.

> un bloc diagramme pour illustrer les typologies d'habitat (facteur d'élévation 1 pour 3).

> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines et une évaluation de la sensibilité générale.

À noter que l'étude porte sur l'habitat de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Trois catégories d'habitats sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux (de taille conséquente). Les villes regroupent plus de 2000 habitants, les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier).

Le guide l'étude d'impact préconise d'adapter l'analyse afin de « représenter au mieux les enjeux du paysage et les effets du projet, tout en tenant compte du principe de proportionnalité », c'est pourquoi l'analyse de l'habitat isolé sera détaillée dans le chapitre de l'aire d'étude immédiate (échelle d'analyse plus fine).



1.4.1. HABITAT DE PLAINE MARITIME

« Dans les marais, la position des motifs construits vient rappeler les caractères anciens des golfes et de leurs îles...

Les exploitations et les villages des marais desséchés du Marais Poitevin ou des marais de Rochefort restent principalement sur «la terre ferme», le long des côtes mortes, sur les «îles» ou autres affleurements, et viennent renforcer les contrastes entre les terres basses du marais et les terres hautes de la plaine autour. Le système des cabanes de marais desséchés (habitations et exploitations agricoles, datant du XVIIe siècle, régulièrement réparties le long d'un canal) est encore très visible le long du canal de la Banche (Marais Poitevin).»¹

Les villes qui se sont développées dans la plaine alluviale de l'ancien golfe des Pictons sont peu nombreuses. Cependant ce sont des villes relativement importantes (Marans, Esnandes, Villedoux, Charron). Ces villes sont parsemées sur le territoire et donc éloignées entre elles. La plaine alluviale dans laquelle l'habitat est implanté présente une trame arbustive et arborée étendue le long des canaux et des biefs. Ainsi, dès lors que cette trame se fait plus rare (absence de roseaux ou de haies bocagères), les perceptions sont longues et le site d'implantation potentiel est perceptible (tout comme les parcs en activité de Longèves et des Moindreaux).

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

La planéité du relief et l'éloignement empêchent les perceptions simultanées du projet et des silhouettes des villes. Cependant, grâce à leur altimétrie plus élevée (sur le rebord du coteaux calcaire), les trames bâties d'Esnandes et de Villedoux entrent en concurrence visuelle avec le projet.

À noter que le village de l'Île-d'Elle présente la particularité d'être implanté sur le piémont d'une île calcaire. De fait, depuis les hauteurs du village des vues ouvertes et cadrées sur les parcs existants et en projet sont possibles.

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Le même phénomène paysager va expliquer une sensibilité plus ou moins importante pour les sorties de bourgs (absence ou présence de végétation et relief tabulaire). Ainsi, les franges les plus sensibles sont celles de Marans, Villedoux et Esnandes tandis que Charron est davantage préservé.

> Les cœurs de bourgs :

Globalement, bien que le tissu bâti de ces villes ne soit pas dense, il y a peu, voire pas, de fenêtres visuelles en direction du projet. En effet, la planéité du relief offre des horizons très lointains et donc peu perceptibles. Par ailleurs, la structure du tissu bâti (végétation et mur d'enceinte) tend aussi à réduire les perceptions en direction du projet. En revanche la ville de Villedoux présente une sensibilité plus élevée car elle se situe à proximité de la zone d'implantation potentielle du parc éolien.

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION
Marans	Ville	9,9	plaine maritime	Au croisement de nombreux canaux du marais desséché
L'île-d'Elle	Village	12,2	plaine maritime	Sur les versants d'une île calcaire
Thairé le Fagnoux	Village	10,9	plaine maritime	Au cœur du marais desséché
Choupeau	Village	11	plaine maritime	Au cœur du marais desséché
Esnandes	Ville	10,6	plaine maritime	Sur une élévation calcaire à proximité du littoral et bordé par les marais desséchés au nord/est
Villedoux	Ville	7,3	plaine maritime	Se développe dans la plaine maritime et est bordé par les marais desséchés sur la moitié nord
Charron	Ville	12,6	plaine maritime	Au cœur de la plaine maritime et bordé par l'anse de l'Aiguillon au nord/ouest

Figure 56 : Liste des habitats de la plaine maritime dans l'aire d'étude rapprochée

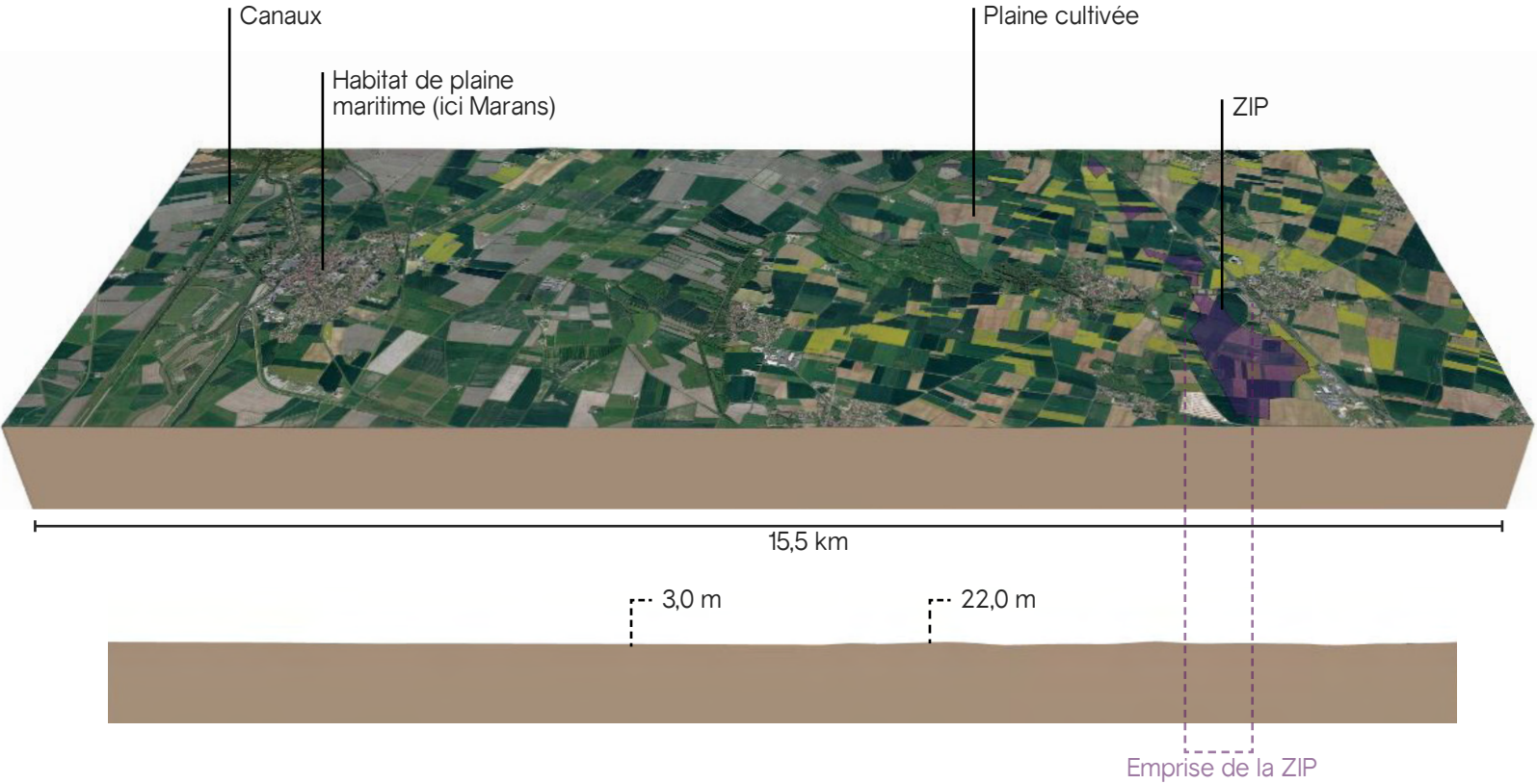


Figure 57 : Coupe de principe entre la ville de Marans et le site d'implantation potentiel



Photo 78 : Depuis la frange ouest de Charron, les vues en direction du projet sont tronquées et filtrées par la trame bâtie et végétale de la ville



Photo 79 : Depuis la frange sud de Charron (zone pavillonnaire), les vues en direction du projet sont en partie filtrées par un linéaire bocager



Photo 80 : Depuis la frange sud/ouest de Marans (zone pavillonnaire), les vues en direction du projet sont en partie masquées par le bâti de la zone industrielle à proximité



Photo 82 : Depuis le nord/est de Marans (habitations le long du canal), les vues en direction du projet sont filtrées par les masses arborées (bocage et ripisylve)



Photo 81 : Depuis le nord d'Esnandes, les vues en direction du projet sont ouvertes sur les cultures de la plaine ; le projet s'inscrit dans le prolongement de la silhouette du village d'Esnandes



Photo 83 : Depuis les hauteurs du village, les vues sont ouvertes en direction du projet et il y a un risque d'effet d'écrasement et de miniaturisation de la trame bâtie ; le projet s'inscrit dans le prolongement du parc existant de Longèves



Photo 84 : Depuis la frange sud d'Esnandes (zone pavillonnaire), bien que les vues soient ouvertes et dégagées, une partie du projet est masquée par les habitations et la trame arborée qui marque l'horizon



Photo 85 : Depuis la frange nord de Villedoux, les vues en direction du projet sont filtrées par la ripisylve du canal Raté



Photo 86 : Depuis l'est de Villedoux, les vues en direction du projet sont tronquées par la trame bâtie et le versant boisé qui souligne l'horizon ; le projet domine les pavillons, il y a un risque d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation

1.4.2. HABITAT DE PLAINE À CHAMPS OUVERT

« Un certain nombre de secteurs de plaine sont situés dans ou à proximité de bassins de développement économique et démographique important. Dans ces paysages d'habitats groupés, le développement des grandes agglomérations et bourgs mais également des villages (habitations, zones artisanales ou commerciales) se fait hors des limites anciennes inscrites dans le paysage, et bien souvent sans cohérence ni continuité. Cette évolution bouleverse les compositions, souvent de qualité, des espaces de transition et des dégagements visuels et constitue à ce titre un facteur important de modification de nos paysages régionaux. »¹

Un nombre important (33) de villes et villages se sont développés dans la plaine d'Aunis. Ils se situent tous au sud de la zone d'étude. La plaine d'Aunis présente une trame végétale importante : forêt, bois, bosquets et linéaire bocager. Cette trame suit le parcellaire agricole ou accompagne les cours d'eaux. Ainsi, lorsque le maillage bocager s'étiole, les perceptions sont plus longues et dégagées. À contrario, la profondeur de champ est réduite lorsque la végétation se densifie et lorsque les ondulations de la plaine sont plus importantes.

Les secteurs habités présentent une structure bâtie dense autour d'un centre ancien mais des extensions pavillonnaires irrégulières et dilatées. De plus, par leur implantation, au gré des variations altimétriques de la plaine les situations de concurrence visuelle sont possibles au plus proche du site d'implantation potentiel.

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Le réseau bocager et boisé de la plaine d'Aunis limite fréquemment les vues sur les silhouettes de villes et villages. Le site d'implantation potentiel et les secteurs habités ne sont alors pas perceptibles conjointement.

En revanche, lorsque les ondulations de la plaine offrent de la hauteur et que la trame végétale se clairsème, la silhouette des villes et villages se dessine et peut se superposer à celle du site de projet (Luché, Le Gué-d'Alleré, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Fontpatour, Vérines, Sainte-Soulle, Montroy, Bourgneuf, Saint-Rogatien, l'Anglade, Puilboreau et Marsilly).

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Dès lors que des extensions se construisent en périphérie des villages (zones pavillonnaires), celles-ci donnent à voir directement sur l'espace agricole. La présence de bosquets et de linéaires bocagers et/ou les variations de relief de la plaine qui s'intercalent entre le village et le site d'implantation potentiel peuvent limiter les vues. De fait, en l'absence de végétation haute et d'un dénivelé marqué, les franges de villages orientées vers le projet présentent des sensibilités plus élevées (Saint-Sauveur-d'Aunis, Saint-Médard-d'Aunis, Vérines, Bourgneuf, Sainte-Soulle, Dompierre, Villedoux, Andilly et Sérigny).

> Les cœurs de bourgs :

La densité du tissu bâti et l'éloignement vis-à-vis du projet conditionnent la perception ou non du site d'implantation potentiel. Les villes et villages présentant des dents creuses, ou ouvertures visuelles ponctuelles, en direction du projet, présentent une sensibilité plus importante (Vérines, Sainte-Soulle, Villedoux et Sérigny).

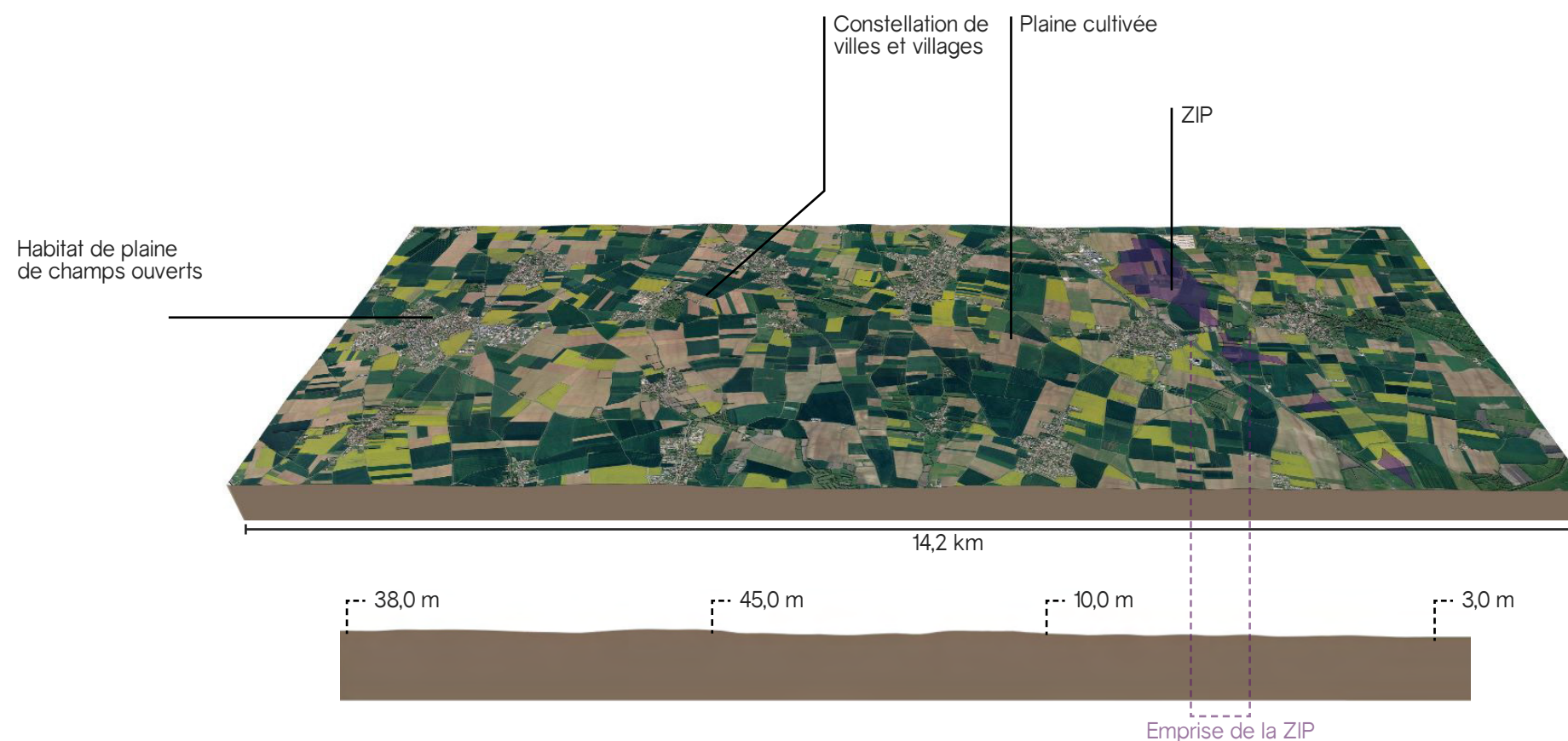


Figure 58 : Coupe de principe entre la ville de la Jarrie et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	CATÉGORIE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION
Saint-Jean-de-Liversay	Ville	9,5	plaine de champs ouvert	En limite du marais mouillé et de la plaine à champs ouvert
Luché	Village	7,5	plaine de champs ouvert	En limite du marais mouillé et de la plaine à champs ouvert
Sourdon	Village	6,3	plaine de champs ouvert	En limite du marais mouillé et de la plaine à champs ouvert
Ferrières	Village	9,1	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et en bordure de la RN 11
Saint-Sauveur-d'Aunis	Village	7,1	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et en étau entre la RN 11 et la RD 115
Benon	Village	12,7	plaine de champs ouvert	En bordure de la forêt de Benon, dans la plaine à champs ouvert
Le Gué-d'Alléré	Village	9,5	plaine de champs ouvert	Se développe de part et d'autre du ruisseau de la roulière et est bordé à l'est par la RD 115
Bouhet	Village	11	plaine de champs ouvert	Bordé au nord par la vallée du Curé
Virson	Village	10,6	plaine de champs ouvert	Bordé à l'ouest par la vallé du Virson
Saint-Christophe	Village	8,7	plaine de champs ouvert	Dans la plaine à champs ouvert et bordé au nord par le ruisseau de Saint-Christophe
Puyvieux	Village	10,5	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Cugné	Village	8,8	plaine de champs ouvert	À la source du ruisseau Saint-Christophe
Saint-Médard-d'Aunis	Ville	7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Le Pontreau / Fontpatour	Village	5	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Vérines	Villes	3,2	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Sainte-Soulle	Villes	4,6	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Le Treuil Arnaudeau	Village	6	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et bordé à l'ouest par la RD 110
Bourgneuf	Village	7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Montroy	Village	7,7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et bordé à l'est par la RD 110
Clavette	Village	9,7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et bordé au par la RD 108
La Jarrie	Ville	12,7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et en étau entre la RD 110 et la RD 106
Saint-Rogatien	Ville	10,8	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Périgny	Ville	12,7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert et bordé à l'est par la RD 108
La Gabadelière	Village	7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Fief de Fontoreux	Village	7,3	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Les Grandes Rivières	Village	6,6	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert
Dompierre-sur-Mer	Ville	7,6	plaine de champs ouvert	Pris en étau entre de grandes infrastructures (RN 11, voie ferroviaire et canal de Marans)
Les Brandes	Village	9,3	plaine de champs ouvert	Se développe entre la RN 11e t la RD 9
Grammont / La Motte	Village	10,2	plaine de champs ouvert	Se développe entre la RN 11e t la RD 10
Chagnolet	Village	10,5	plaine de champs ouvert	Se développe entre la RN 11e t le canal de Marans
Puilboreau	Ville	11,5	plaine de champs ouvert	Ville périphérique, pris en étau entre les rocades de l'agglomération rochelaise et la RD 9
Le Lignon	Village	13,3	plaine de champs ouvert	Village périphérique, pris en étau entre la rocade nord de l'agglomération rochelaise et la RD 105
Le Payaud	Village	11,7	plaine de champs ouvert	Au cœur de la plaine à champs ouvert

Figure 59 : Liste des habitats de plaine de champs ouverts dans l'aire d'étude rapprochée





Photo 87 : Depuis la frange sud de Sérigny, les vues sur le projet sont ouvertes ; il y a un risque d'effet de saturation car l'emprise horizontale du site d'implantation potentiel est importante et dans la continuité de celle du parc existant de Longèves



Photo 88 : Depuis le centre de Sérigny, des vues sont possibles sur le projet ; le site d'implantation potentiel sera tronqué par la trame bâtie de la ville mais il y a un risque d'effet de miniaturisation et de domination sur les constructions



Photo 89 : Depuis la frange nord de Fontpatour, les vues en direction du projet sont tronquées par le relief ; cependant, l'emprise horizontale du site d'implantation potentiel est importante



Photo 90 : Depuis le centre d'Andilly, des fenêtres visuelles donnent à voir le projet dans l'axe des rues ; les vues en direction du site d'implantation potentiel sont cadrées et tronquées par la trame bâtie et végétale de la ville



Photo 91 : Depuis la frange sud/ouest d'Andilly, les vues sur le projet sont ouvertes ; toutefois, au vu du développement urbain, les vues seront altérées par de nouvelles constructions depuis ce secteur pavillonnaire



Photo 92 : Depuis la frange est de Saint-Xandre (zone pavillonnaire), les vues en direction du projet sont tronquées par le linéaire boisé qui marque l'horizon



Photo 94 : Depuis la frange ouest de La Jarrie, les vues en direction du projet sont tronquées et filtrées par le linéaire bocager qui marque l'horizon



Photo 93 : Depuis l'ouest de Marsilly, le projet éolien entre en concurrence visuelle avec la silhouette du village ; les vues sur le site d'implantation potentiel sont tronquées par la trame bâtie et végétale de la ville



Photo 95 : Depuis la frange est de Puilboreau (zone pavillonnaire), les vues en direction du projet sont tronquée par la trame bâtie et végétale du village de l'Anglade ; de plus, en s'inscrivant an arrière-plan du village, le projet rentre en concurrence visuelle avec ce dernier



Photo 96 : Depuis la RD 112, la variation altimétrique de la plaine permet une vue dégagée sur Vérines ; le site d'implantation potentiel s'inscrit en arrière-plan de la trame bâtie et végétale de la ville, l'emprise horizontale du projet éolien est importante et il y a un risque de miniaturisation des habitations



Photo 97 : Depuis la RD 110, le site d'implantation potentiel s'inscrit en arrière-plan de Sainte-Soulle, tout comme le parc existant de Longèves ; l'emprise horizontale du projet éolien est importante et il y a un risque de miniaturisation de la trame bâtie de la ville



Photo 98 : Depuis l'entrée sud-est de Saint-Médard-d'Aunis, la vue est ouverte sur la plaine cultivée ; le site d'implantation potentiel s'inscrit dans le prolongement de la trame bâtie de la ville, ce dernier sera tronqué par les constructions et le relief de la plaine ondulée

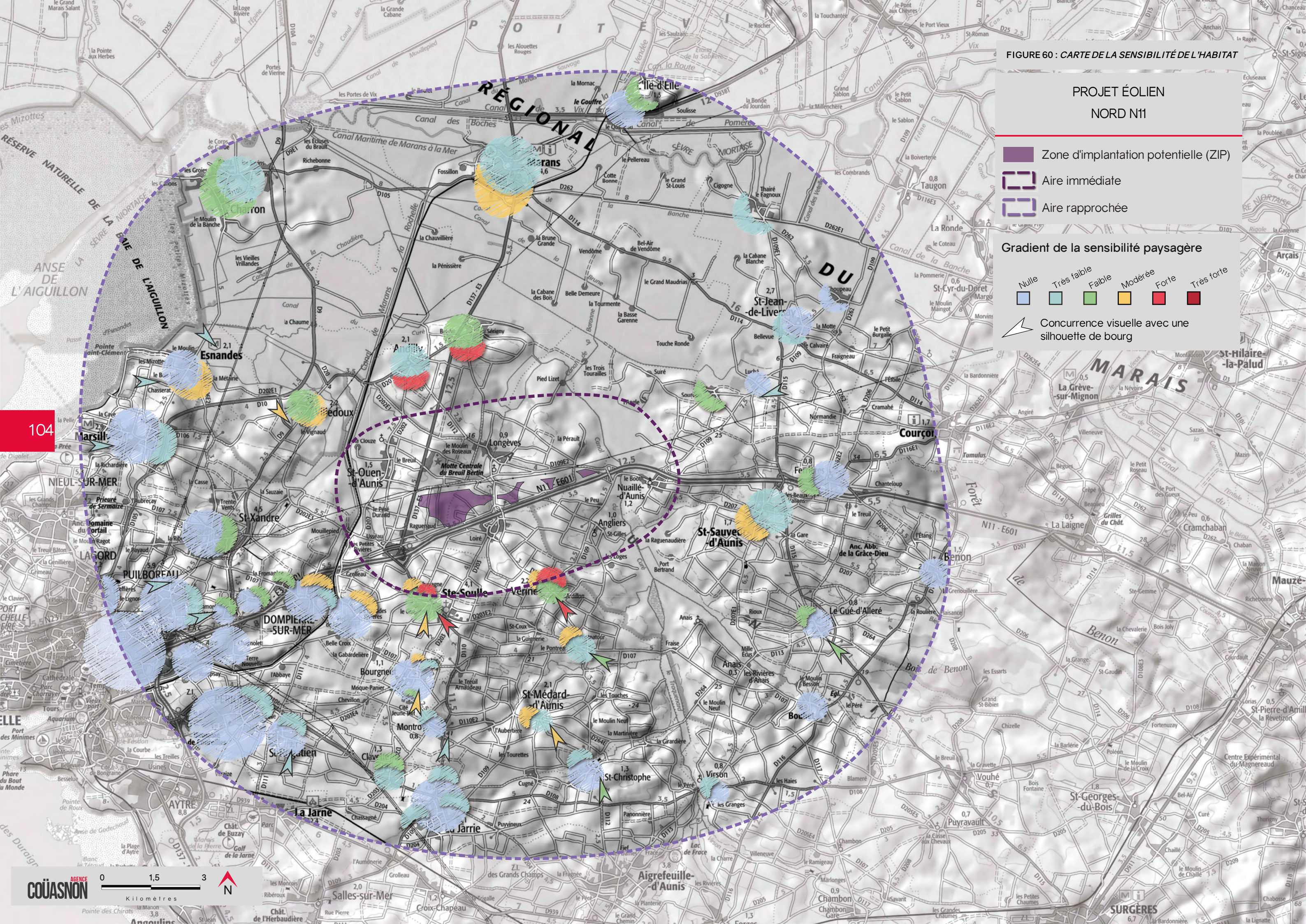


FIGURE 60 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DEL'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
Blue	Light Blue	Green	Yellow	Red	Dark Red

Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg

1.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

Le relief de l'aire d'étude rapprochée présente un contraste important entre le nord et le sud :

- > Au nord, le relief est relativement plat, avec quelques îles calcaires dispersées sur cette portion de territoire, et est structuré par un réseau hydraulique important.
- > Au sud, le relief est légèrement ondulé car influencé par les vallées voisines.

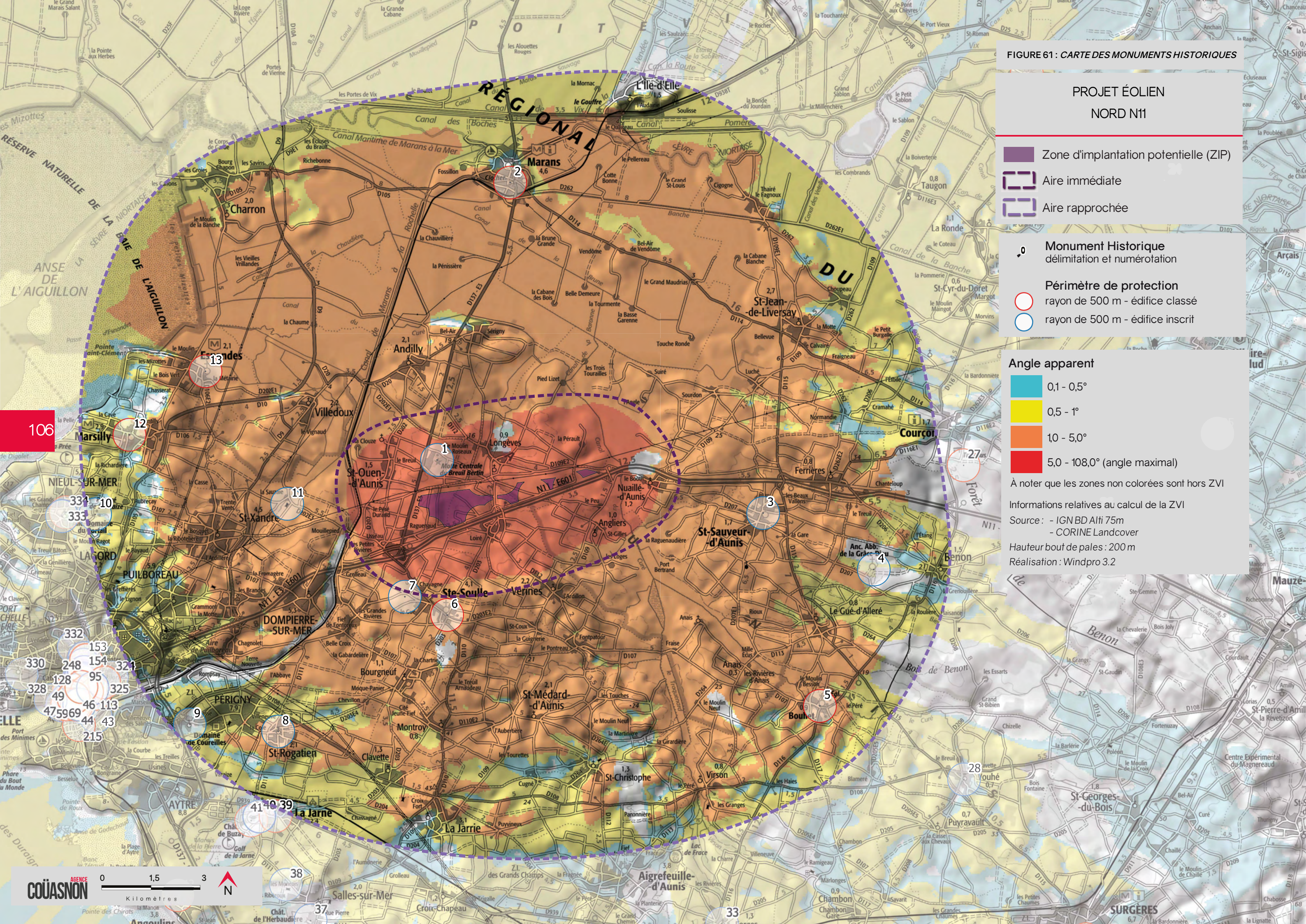
De manière générale, la présence de l'eau est un marqueur fort de l'aire d'étude rapprochée qui rythme les perceptions depuis les plaines (alluviales ou de champs ouverts). La végétation qui accompagne ces circuits d'eau tend à réduire la visibilité pressentie du projet au sein de l'aire d'étude rapprochée. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et de l'implantation des machines. Il y a un risque d'effet d'écrasement ou de miniaturisation des structures végétales.

De manière générale, les séquences routières présentent des sensibilités relativement faibles du fait d'un horizon fermé par la végétation (linéaire arborée, résidus bocager, végétation encadrant les structures bâties ...). Toutefois, les grands axes routiers (N 11 et RD 137) présentent une sensibilité plus forte depuis des séquences de replats et plus proches de la ZIP, cette dernière apparaît dans l'axe de la voie.

L'habitat de l'aire d'étude rapprochée s'est développé de manière plus importante sur le secteur sud, dans la plaine ondulée d'Aunis. La sensibilité de l'habitat a été évaluée comme relativement très faible, excepté pour les villes et villages à proximité directe de l'aire d'étude immédiate.

En raison de l'environnement vallonné et bocager, des perceptions visuelles sur le projet éolien sont pressenties, généralement en arrière-plan de ces éléments (relief, végétation). Une attention particulière devra être portée sur les effets d'écrasement et de miniaturisation sur les structures paysagères.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet.



2 . PATRIM OINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTURE L

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

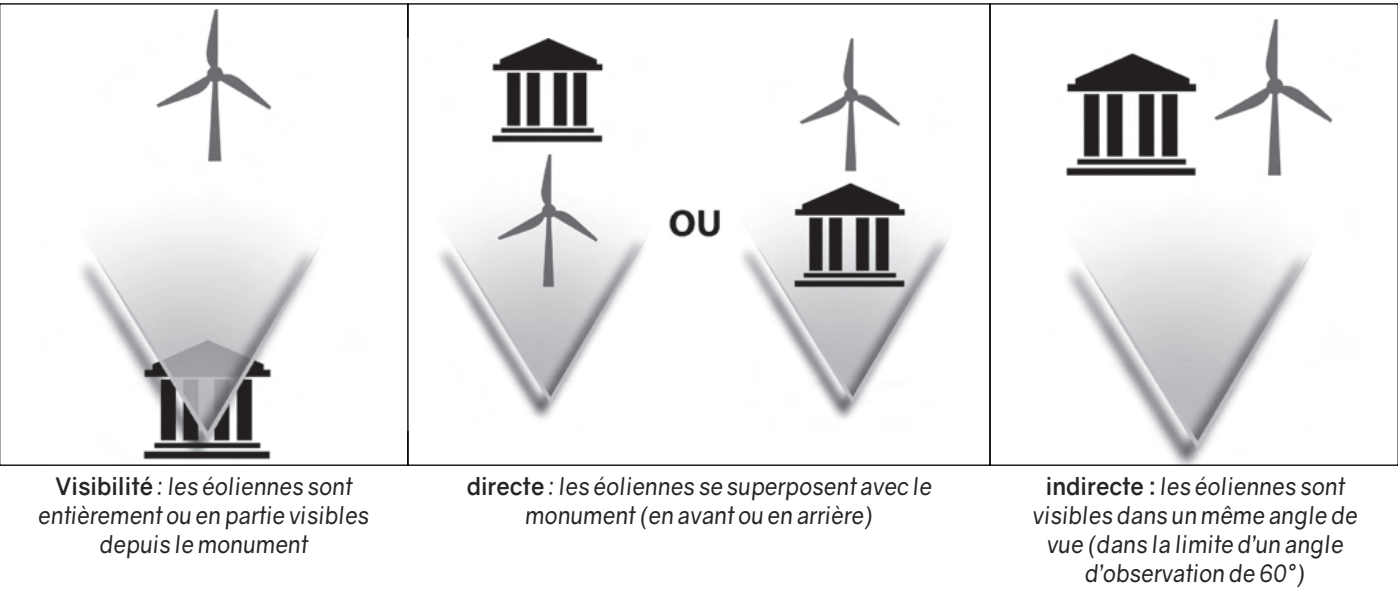


Figure 63 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couâsnon)

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse dudit est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Le détail des monuments présents dans le territoire d'étude est donné en annexe dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé avec une flèche pointant en direction de la ZIP.

L'aire d'étude rapprochée compte 12 Monuments Historiques.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
2	Ancienne église Saint-Etienne	Marans	Charente-Maritime	Partiellement Classé	9,0	Au sud du centre-ville de Marans, dans l'enceinte du cimetière	En ZVI	Vue tronquée par la végétation et la trame bâtie de la ville
3	Eglise de la Transfiguration	Saint-Sauveur-d'Aunis	Charente-Maritime	Inscrit	5,2	Au cœur du village de Saint-Sauveur-d'Aunis	En ZVI	Vue tronquée par la trame bâtie du village
6	Eglise Saint-Laurent	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	2,7	Au sud-est du centre-ville de Sainte-Soulle	En ZVI	Vue tronquée par la trame bâtie et végétale de la ville
10	Prieuré de Sermaize (ruines de l' ancien)	Nieul-sur-Mer	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	9,9	Dans un hameau à l'est de Nieul-sur-Mer	En ZVI	Vue tronquée par le relief et filtrée par la végétation en périphérie du site
13	Eglise Saint-Martin	Esnandes	Charente-Maritime	Classé	7,6	À l'est du centre d'Esnandes, en bordure du sentier de découverte de la ville	En ZVI	Vue filtrée par les masses arborées

Figure 62 : Liste des visibilités pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle

■ MH 2 - ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE // MARANS



Photo 99 : Vue tronquée par la trame bâtie de la ville de Marans en direction du projet depuis le cimetière

■ MH 3 - ÉGLISE DE LA TRANSFIGURATION // SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

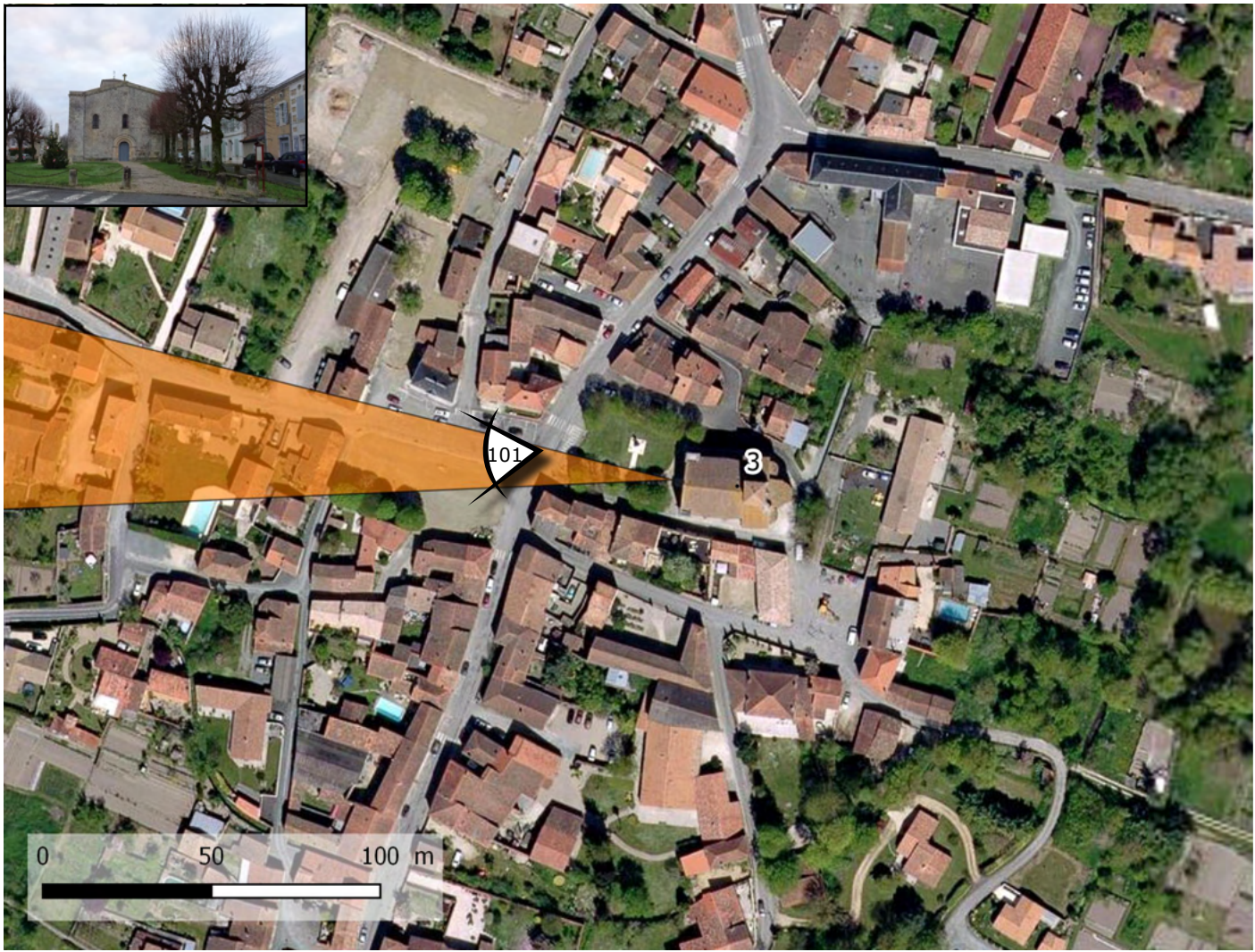


Photo 100 : Vue tronquée par le front bâti faisant face à l'église en direction du projet depuis la place centrale du village

Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne église Saint-Étienne se situe dans l'enceinte du cimetière de Marans. Depuis les abords des ruines de l'édifice, les vues en direction du projet sont tronquées par la trame bâtie lui faisant face et par un muret d'enceinte et la végétation du cimetière. Cependant, au vu de l'éloignement et du degré d'ouverture des perceptions visuelles, la prégnance pressentie du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de la Transfiguration se situe au cœur de Saint-Sauveur-d'Aunis, à proximité de la place centrale du village. Bien qu'au cœur d'un tissu bâti ancien dense, depuis le parvis de cet édifice, les vues sont ouvertes et dégagées. Les perceptions visuelles en direction du projet sont quant à elles tronquées par les habitations lui faisant face. De plus, au vu de l'éloignement, le risque de visibilité du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 6 - ÉGLISE SAINT-LAURENT // SAINTE-SOULLE



Photo 101 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale du village en direction du projet depuis la RD 203 qui traverse le village de Sainte-Soulle

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Saint-Laurent se situe au cœur de Sainte-Soulle. Depuis les abords de l'église (parvis et RD 203), les vues en direction du projet sont en partie masquées par la trame bâtie et végétale du village. De fait, la prégnance pressentie du projet demeure faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 10 - PRIEURÉ DE SERMAIZE // NIEUL-SUR-MER



Photo 102 : Vue altérée par la végétation et le relief bombé de la plaine en direction du projet depuis les abords du prieuré

Degré d'ouverture sur le paysage : Le prieuré de Sermaize se situe dans un hameau en périphérie du centre-ville de Nieul-sur-Mer. Depuis la route qui mène au site du prieuré, les vues sont en direction du projet sont tronquées par le relief et filtrées la végétation qui souligne l'horizon. Le site du prieuré est aussi cerné par une haie d'arbre dense et de haut jet, ce qui tend à réduire la visibilité du site d'implantation potentiel. De plus, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 13 - ÉGLISE SAINT-MARTIN // ESNANDES



Photo 103 : Vue filtrée par les masses arborées en direction du projet depuis les abords de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Martin se situe en retrait du centre-ville d'Esnandes, à l'est. Depuis les abords de cet édifice les vues en direction du projet sont filtrées par les masses végétales attenantes au site. De plus, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

2.1.2. COVISIBILITÉ

Au sein de l'aire rapprochée, deux édifices protégés sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
12	Eglise Saint-Pierre	Marsilly	Charente-Maritime	Partiellement Classé	9,1	Au cœur du centre-ville de Marsilly	En ZVI
13	Eglise Saint-Martin	Esnandes	Charente-Maritime	Classé	7,6	À l'est du centre d'Esnandes, en bordure du sentier de découverte de la ville	En ZVI

Figure 64 : Liste des covisibilités pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle

■ MH 12 - ÉGLISE SAINT-PIERRE // MARSILLY



Photo 104 : Vue filtrée par la trame bâtie et végétale depuis le sentier de découverte de la commune en direction du projet

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation de Marsilly, dans la plaine, offre des situations de covisibilité entre le projet et la silhouette de l'église depuis la périphérie sud/ouest du village. Depuis le sentier de découverte, il n'y a pas de chevauchement pressenti entre l'édifice de grande hauteur et le site d'implantation potentiel mais les deux entités sont visibles sur le même panorama (covisibilité indirecte). Toutefois, les vues sur le projet sont altérées par la silhouette bâtie et végétale du village et par l'éloignement. De fait, la sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 13 - ÉGLISE SAINT-MARTIN // ESNANDES

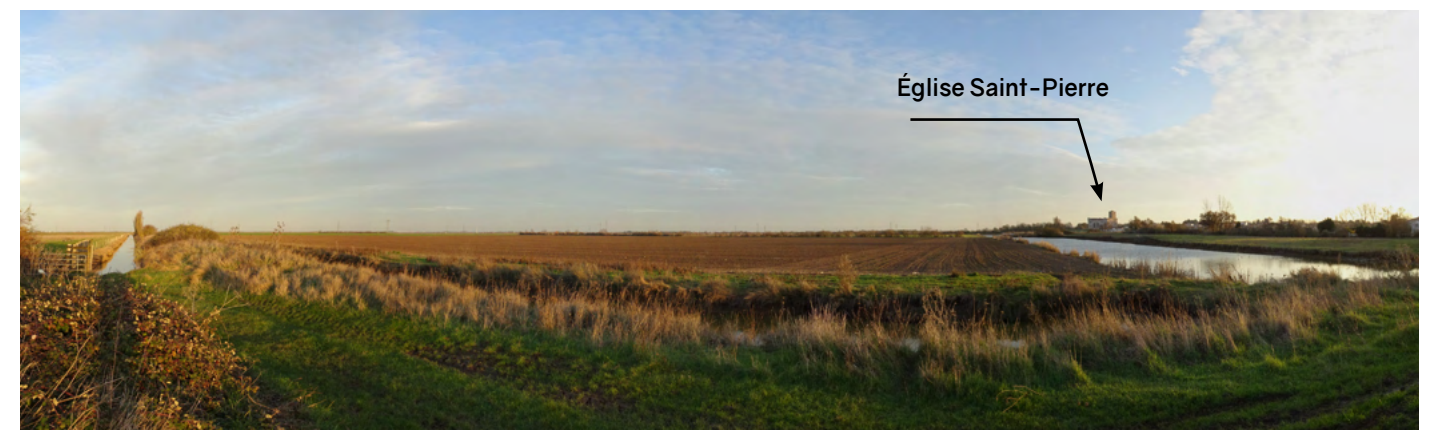
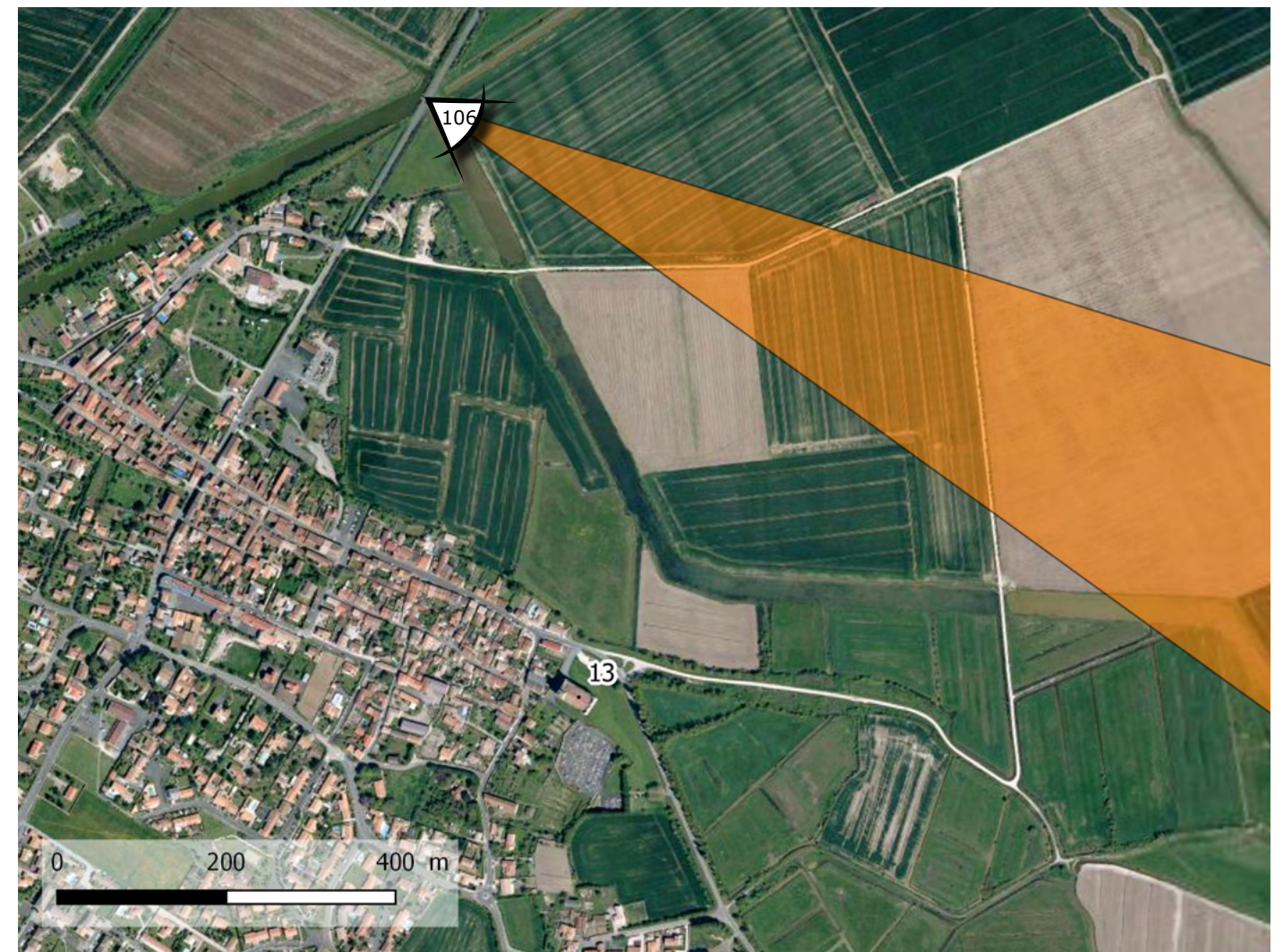


Photo 105 : Vue ouverte sur le projet mais altérée par la vitesse de déplacement des observateurs depuis la RD 105

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation d'Esnandes, au cœur de la plaine du Marais Poitevin, offre des situations de covisibilité entre le projet et la silhouette de l'église Saint-Martin depuis le nord de la ville. Depuis la RD 105, il n'y a pas de chevauchement pressenti entre l'édifice de grande hauteur et le site d'implantation potentiel mais les deux entités sont visibles sur le même panorama. Cependant, bien que la vue soit ouverte, il s'agit ici d'une séquence dynamique, où les perceptions visuelles sont brèves et en mouvement, ce qui réduit la prégnance pressentie du site d'implantation potentiel. La sensibilité est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
2	Ancienne église Saint-Etienne	Marans	Charente-Maritime	Partiellement Classé	9,0	Au sud du centre-ville de Marans, dans l'enceinte du cimetière	En ZVI	Très faible	Nulle
3	Eglise de la Transfiguration	Saint-Sauveur-d'Aunis	Charente-Maritime	Inscrit	5,2	Au cœur du village de Saint-Sauveur-d'Aunis	En ZVI	Très faible	Nulle
6	Eglise Saint-Laurent	Sainte-Soulle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	2,7	Au sud-est du centre-ville de Sainte-Soulle	En ZVI	Faible	Nulle
10	Prieuré de Sermaize (ruines de l'ancien)	Nieul-sur-Mer	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	9,9	Dans un hameau à l'est de Nieul-sur-Mer	En ZVI	Très faible	Nulle
12	Eglise Saint-Pierre	Marsilly	Charente-Maritime	Partiellement Classé	9,1	Au cœur du centre-ville de Marsilly	En ZVI	Nulle	Très faible
13	Eglise Saint-Martin	Esnandes	Charente-Maritime	Classé	7,6	À l'est du centre d'Esnandes, en bordure du sentier de découverte de la ville	En ZVI	Très faible	Faible

Figure 65 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 66 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Site inscrit

Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200m

Réalisation : Windpro 3.2

114

Canal de Marans

Allée des Arceaux

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement). Cette protection est maintenant régie par l'article L. 631-1 du code du patrimoine qui prévoit : «sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.» Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l'inscription. Sont concernés, les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

À noter que, dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport.

L'aire d'étude rapprochée compte deux sites protégés.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Allée des arceaux	Bouhet	Charente-Maritime	Classé	11,0	Allée arborée dans un domaine privé, dans le centre de Bouhet	En ZVI	À l'extrémité nord/est du canal, vue filtrée apr la ripisylve
Canal de Marans	--	Charente-Maritime	Inscrit	5,6	Canal encaissé traversant les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle, Périgny et La Rochelle	Partiellement en ZVI	Vue fermée par les masses végétales

Figure 67 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée



■ CANAL DE MARANS



Figure 68 : Localisation du site inscrit du canal de Marans

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Le canal maritime de Marans à la mer est aussi nommé canal de Rompsay. Il a été édifié entre 1806 et 1888. Ce canal est un canal de jonction par dérivation, de la Sèvre Niortaise vers l'océan mesurant près de 24 km. Sur cette longueur, le canal concentre un nombre important d'ouvrage hydraulique, comme un tunnel, un chemin de halage (utilisé aujourd'hui pour les GR), quatre écluses, deux ponts-canaux, un réservoir de décharge. Des ponts tournants étaient échelonnés le long du canal mais ils ont été démontés dans les années 1970.

Une section de ce canal a été protégée au titre de site inscrit du pont de Mouillepieds à l'écluse de Rompsay, soit 8,860 km. L'euro-vélo 1 et la Vélo Francette suivent le canal sur le chemin de halage (voie verte du canal de Marans). Cette section de canal est encaissée. Le relief du canal de Marans ainsi que la masse végétale qui l'accompagne limitent fortement les vues en direction du site d'implantation potentiel. Toutefois, au plus proche du projet, le canal est moins profond et les masses arborées laissent apparaître le projet. Bien qu'il soit perceptible, au vu de l'éloignement et de la fraction visible du site d'implantation potentiel, la qualité paysagère et patrimoniale du canal de Marans ne sont pas altérées. La sensibilité de ce site est qualifiée de très faible. À noter également qu'il n'existe pas de point de covisibilité avec ce site depuis les environs.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 106 : Carte postale de la gare de Mouillepied et le canal de Marans



Photo 107 : Carte postale du pont de Mouillepied et du canal de Marans



Photo 108 : Carte postale du pont de Rompsay et du canal de Marans



Photo 109 : Illustration du réseau hydraulique construit fin 19ème : le canal de Marans à la La Rochelle ; les vues sont fermées par le relief encaissé du canal et la masse arborée le long des rives en direction du projet, ici vue entre Dompierre-sur-Mer et Belle-Croix



Photo 110 : Voie de cheminement doux qui longe la voie ferrée près du canal, à proximité du village de Belle-Croix



Photo 111 : Voies fluviale et ferroviaire ; les vues sont filtrées par la ripisylve qui accompagne ce cours d'eau en direction du projet depuis la gare de Moulepiep

■ ALLÉE DES ARCEAUX // BOUHET



Figure 69 : Localisation du site classé de l'allée des Arceaux

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

L'allée des arceaux se situe au nord du centre-village de Bouhet. Cette allée d'arbres a été classée par arrêté le 15 Décembre 1924.

Actuellement, le site n'est pas accessible et fait partie d'une propriété privée. Il s'agit d'un site arboré où les vues en direction du projet sont fermées par des linéaires de haies bocagères. À noter qu'il n'existe pas de point de covisibilité avec ce site depuis les environs. Bien qu'en ZVI, le risque de visibilité du projet est nul.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 112 : Vue fermée sur le site classé et en direction du projet depuis la RD 107 ; la masse arborée des haies bocagère est dense et imperméable



Photo 113 : Vue sur le site classé ; depuis ce point, aucun arbre d'alignement n'émerge de la masse végétale qui l'entoure.



Photo 114 : Le projet s'inscrit en arrière-plan du linéaire bocager du premier plan ; la vue est masquée par la trame végétale en direction du site d'implantation potentiel depuis les chemins de la Mouchenière, à proximité des abords du site

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES
PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Allée des arceaux	Bouhet	Charente-Maritime	Classé	11,0	Allée arborée dans un domaine privé, dans le centre de Bouhet	En ZVI	Nulle
Canal de Marans	--	Charente-Maritime	Inscrit	5,6	Canal encaissé traversant les communes de Dompierre-sur-Mer, Sainte-Soulle, Périgny et La Rochelle	Partiellement en ZVI	Très faible

Figure 70 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

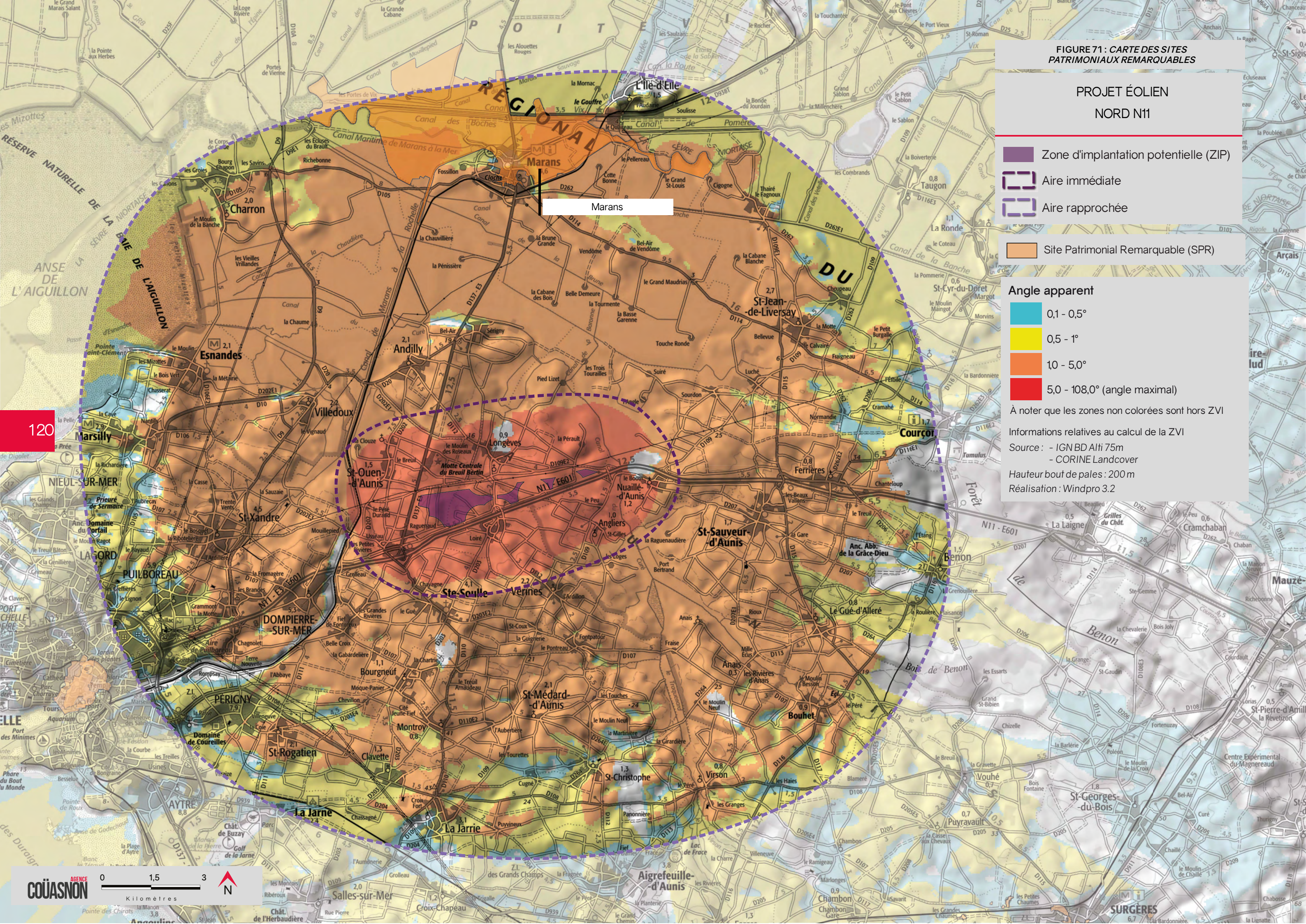


FIGURE 71 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

120

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude rapprochée compte un SPR, celui de la commune de Marans, en ZVI.



Figure 72 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Marans

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), aujourd'hui transformée en SPR, a été arrêtée le 24 juillet 2002 sur la commune de Marans.

Cette commune, «Primitivement bâtie sur une île émergeant du Golfe des Pictons [...] eut longtemps pour mission de défendre l'estuaire de la Sèvre. Dès les premiers siècles, les hommes tirèrent avantage du site pour un usage de défense ; promontoire rocheux entouré de vastes marécages impraticables, il formait un refuge naturel contre les envahisseurs. [...] le bourg de Marans (ancienne orthographe), était construit autour du château (à l'origine en bois), et de l'église Saint-Étienne dont aujourd'hui les ruines sont classées monument historique [...] À la fin du XIIème siècle, le Port de Marans est capable de recevoir des bateaux d'un certain tonnage.

À partir du XIIIème siècle, sous l'impulsion des moines bénédictins des Abbayes environnantes, des travaux d'assèchement furent entrepris et activés notamment par des spécialistes hollandais sous le règne d'HENRI IV. Ces travaux se poursuivent jusqu'au XVIIIème siècle et permirent de mettre en valeur des étendues considérables de marais autrefois baignées par la mer et dont la culture devint pour le pays une source de très grands revenus.

La Sèvre Niortaise, fleuve côtier qui prend sa source à Sepvret, dans les Deux-Sèvres, traverse Marans d'Est en Ouest. Longue de 159 km, traversant Niort puis le Marais Poitevin dont elle est la principale artère hydraulique, elle vient terminer sa course dans l'Anse de l'Aiguillon, dans le Pertuis breton, en face de l'Île de Ré. Cette situation géographique a forgé le destin de Marans, comme port fluvial et maritime qui a permis le développement de la ville du Moyen-âge jusqu'au milieu du XXème siècle. Cependant, la Sèvre Niortaise et tout le bassin marécageux qui la compose ont dû être adaptés par l'Homme, afin qu'il puisse y développer une activité économique. C'est pour cela que de nombreux canaux ont été creusés.

Parmi ces canaux, les deux plus importants sont :

- le canal maritime de Marans à la mer, d'une longueur de 5 km, a été construit afin de raccourcir le temps de navigation en évitant les méandres de la Sèvre Niortaise. Le passage entre le canal et le fleuve se fait par les écluses du Brault.
- le canal de Marans à La Rochelle : ce canal, dont la construction a été décidée par Napoléon 1er dans sa politique d'aménagement du territoire, devait relier Niort à La Rochelle, port à l'influence économique importante. Finalement, seuls les 24 km reliant Marans à la préfecture de la Charente Maritime furent construits mais cette voie fluviale n'eut jamais le succès commercial attendu.

Au-delà de ce dessein économique de rendre la Sèvre Niortaise navigable de Niort à l'océan, c'est la volonté d'aménager un environnement naturel difficile, le marais, qui a guidé les hommes dès le Moyen-âge. En effet, les canaux sont utiles pour la gestion de l'eau et ainsi, éviter les inondations en cas de crues, tout en préservant la ressource. Ces aménagements ont transformés le Marais Poitevin, en le divisant en deux zones : les zones humides aussi appelées la Venise Verte du côté de Coulon et les zones asséchées dont Marans fait partie.

Aujourd'hui, Marans n'est plus un port de commerce mais un port de plaisance, pouvant accueillir jusqu'à 180 bateaux.»¹

Globalement, la planéité du relief ainsi que les constructions (bâtie, hydraulique...) limitent fortement les perceptions visuelles en direction du site d'implantation potentiel. Toutefois, quelques fenêtres visuelle laissent entrevoir le projet. Ces vues sont altérées par la trame végétale et bâtie du centre-ville. Par ailleurs, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet demeure très faible. À noter également qu'il n'existe pas de point de covisibilité avec ce secteur protégé depuis les environs.

¹ Description de l'histoire de la ville et de la Sèvre Niortaise, les canaux et le port, site de la ville de Marans



Photo 115 : Les perceptions visuelles en direction du projet sont altérées par les infrastructures (hydraulique, routière...) (écluse de Brault et RD 10A) et la trame végétale qui les accompagne (ripisylve et résidus bocager)



Photo 118 : Depuis le canal de Marans à La Rochelle les perceptions visuelles sont réduites et cadrées par la végétation qui borde l'infrastructure hydraulique en direction du site d'implantation potentiel



Photo 116 : Vue tronquée par la trame bâtie de la ville de Marans en direction du projet depuis le cimetière



Photo 119 : Habitat en bordure du canal de Marans et voie verte aménagée, Marans



Photo 117 : Depuis le nord/est de Marans (habitations le long du canal), les vues en direction du projet sont filtrées par les masses arborées (bocage et ripisylve).

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude rapprochée fait état d'un territoire au patrimoine riche et varié. On y dénombre 13 Monuments Historiques, 2 sites protégés et 1 SPR.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien Nord N11 ont été identifiées sur des situations de visibilité sur la ZIP et ont été évaluées comme :

- > très faible pour l'ancienne église Saint-Étienne de Marans, l'église de la transfiguration de Saint-Sauveur-d'Aunis, le prieuré de Sermaize à Nieul-sur-Mer, l'église Saint-Martin d'Esnandes, le site inscrit du canal de Marans ainsi que le SPR de la ville de Marans ;
- > faible pour l'église Saint-Laurent de Saint-Soulle.

De même, des sensibilités vis-à-vis du projet éolien Nord N11 ont été identifiées sur des situations de covisibilité et ont été évaluées comme :

- > très faible pour l'église Saint-Martin d'Esnandes ;
- > faible pour l'église Saint-Pierre à Marsilly.

Des photomontages seront à réaliser depuis les secteurs à enjeux afin de qualifier l'impact réel du projet.



3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée est parcourue par de nombreux canaux et cours d'eau qui irriguent respectivement le secteur nord et sud. La topographie du secteur sud est plus mouvementée (ondulée) que la partie nord du territoire. De plus, les vues sont plus fréquemment limitées ou altérées par la couverture végétale de la plaine d'Aunis (linéaires bocagers, bosquets ou bois).

L'analyse de l'aire rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères, dont certaines ont été qualifiées de fortes ou modérées (pour les structures paysagères, monuments historiques, lieux de vie ou axes de déplacement), qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts. Les sensibilités qualifiées de faibles devront également faire l'objet de photomontages afin d'illustrer l'ensemble des impacts possibles de ce projet potentiel sur son cadre paysager.

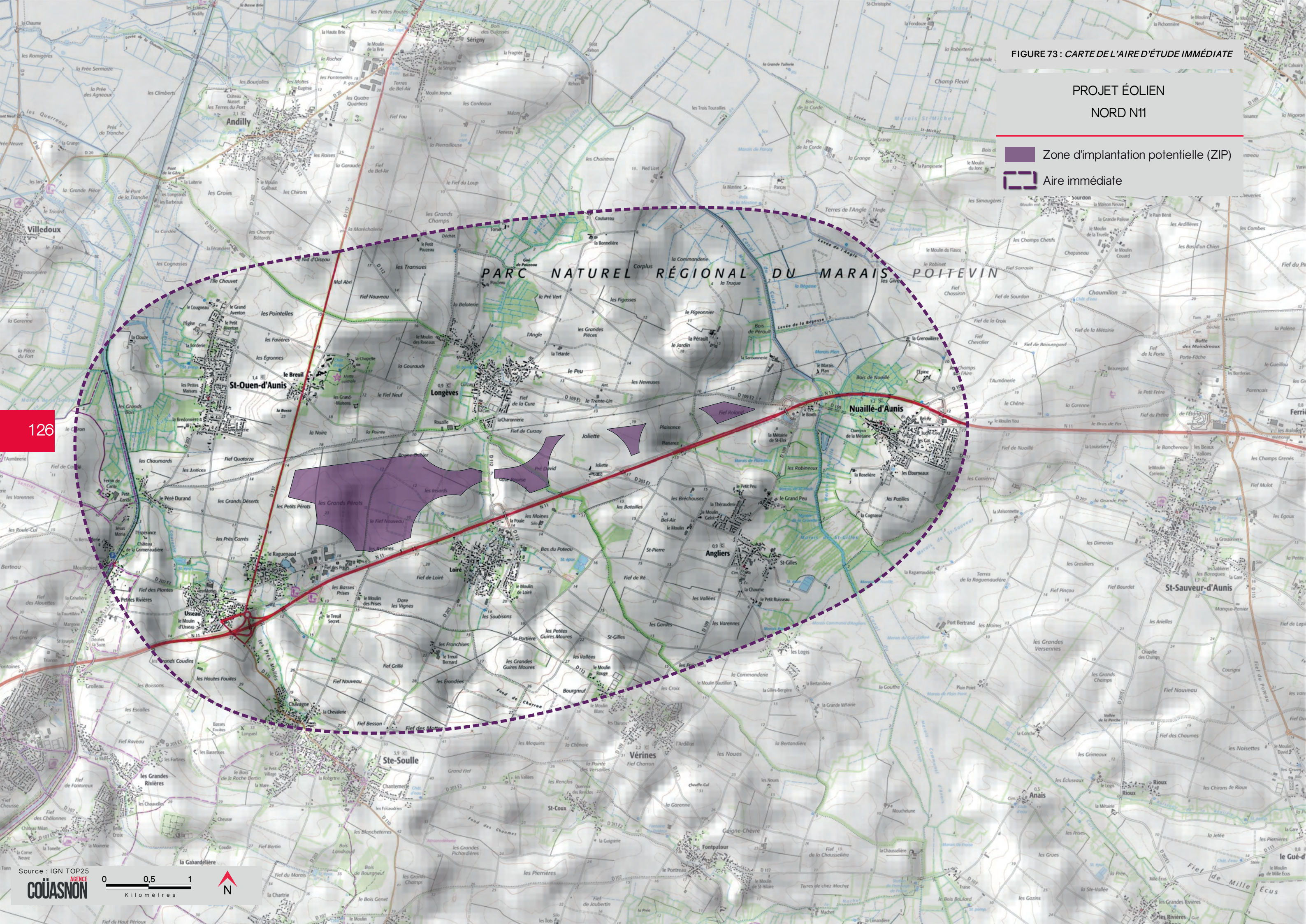
À ce stade, des sensibilités importantes ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet potentiel dans le paysage.



FIGURE 73 : CARTE DEL'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate



126

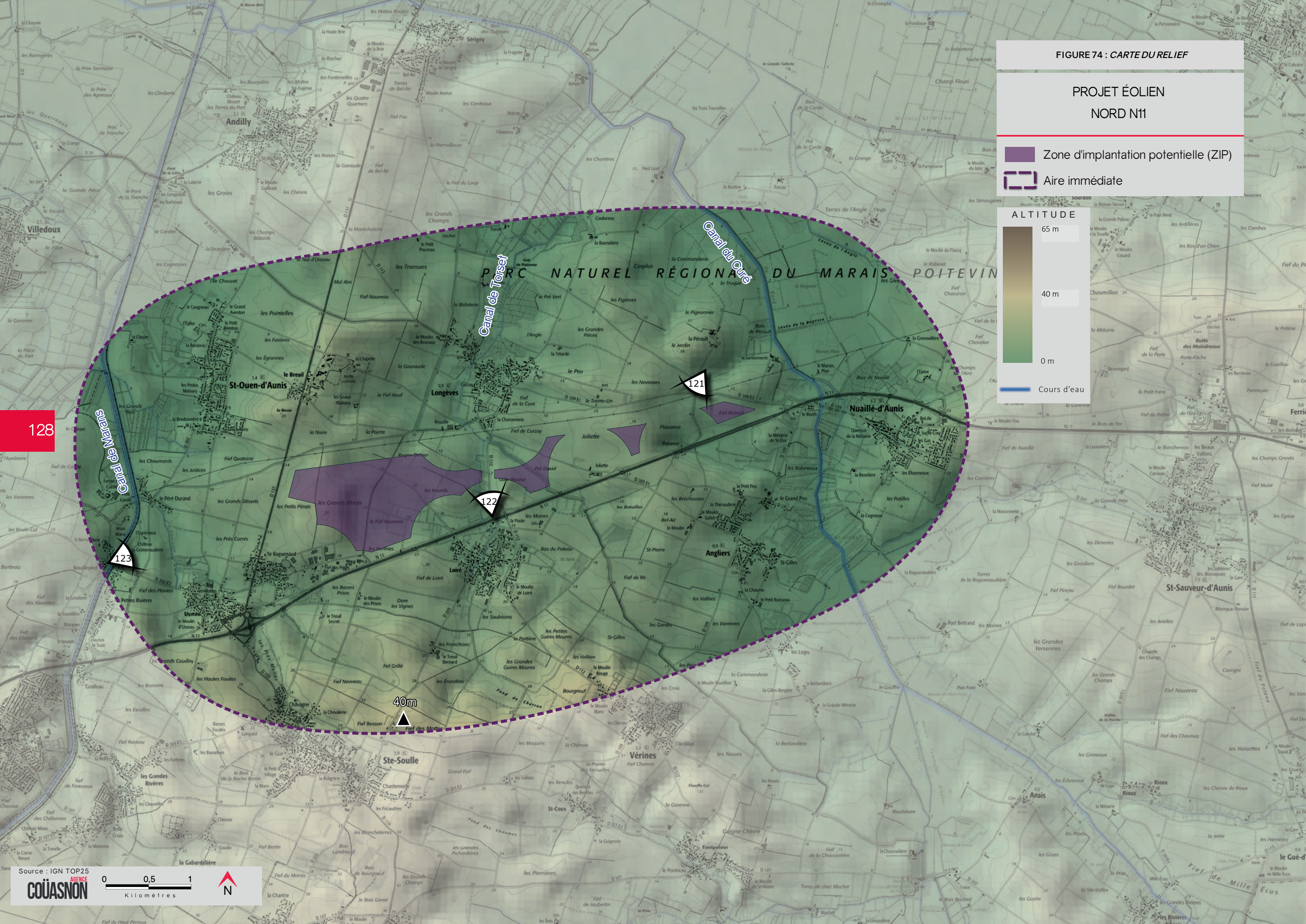
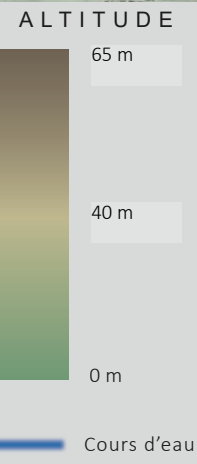
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



FIGURE 74 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.



Photo 120 : Plaine cultivée de champs ouverts traversée par une ligne à haute tension ; l'horizon est marqué par des masses arborées



Photo 121 : La RN 11 traverse d'est en ouest l'aire d'étude immédiate ; depuis un des points de franchissement, la vue s'ouvre sur la plaine ondulée et le site d'implantation potentiel.



Photo 122 : Voies fluviale et ferroviaire ; le canal de Marans est encaissé et une ripisylve dense accompagne les versants de l'ouvrage

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

À l'échelle de l'aire immédiate, le relief est influencé par les vallées à proximité (de l'aire d'étude rapprochée) telles que celles du Virson, du Curé et de leurs affluents, ce qui crée un relief particulier de plaine ondulée. Il y a un risque potentiel d'effet d'écrasement sur la lecture du dénivelé. De plus, un axe important, la RN 11, modifie la structure du territoire, ce qui crée au sein de cette plaine un décaissement sur quelques séquences à proximité des secteurs habités. De fait, les vues en direction du projet, sont modulées par les dépressions de ce territoire.

Les cultures de champs ouverts sont par ailleurs dominantes dans ce paysage de plaine. De fait, les vues s'ouvrent de plus en plus vers la zone d'implantation potentielle du projet. La qualité paysagère des secteurs dit « ouverts » conditionne une sensibilité élevée vis-à-vis du projet.

La couverture végétale est aussi importante mais plus localisée. La ripisylve accompagne le tracé des canaux et se développe dans les zones humides (marais) tandis que les linéaires bocagers accompagnent quelques séquences routières ainsi que les parcelles cultivées. Ces espaces arborés ponctuent le territoire étudié, ce qui altère les perceptions en direction du site d'implantation. Néanmoins, il existe un risque élevé d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement de ces structures boisées.

FIGURE 75 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Canal du Curé

Canal de Torset

Haie irrégulière en
bordure de route

Résidus bocagers

Route nationale
(RN 11)

Zone humide (marais et
ripisylve)

Plaine cultivée et ondulée

Dépression

Canal de Marans à La
Rochelle

130

FIGURE 76 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

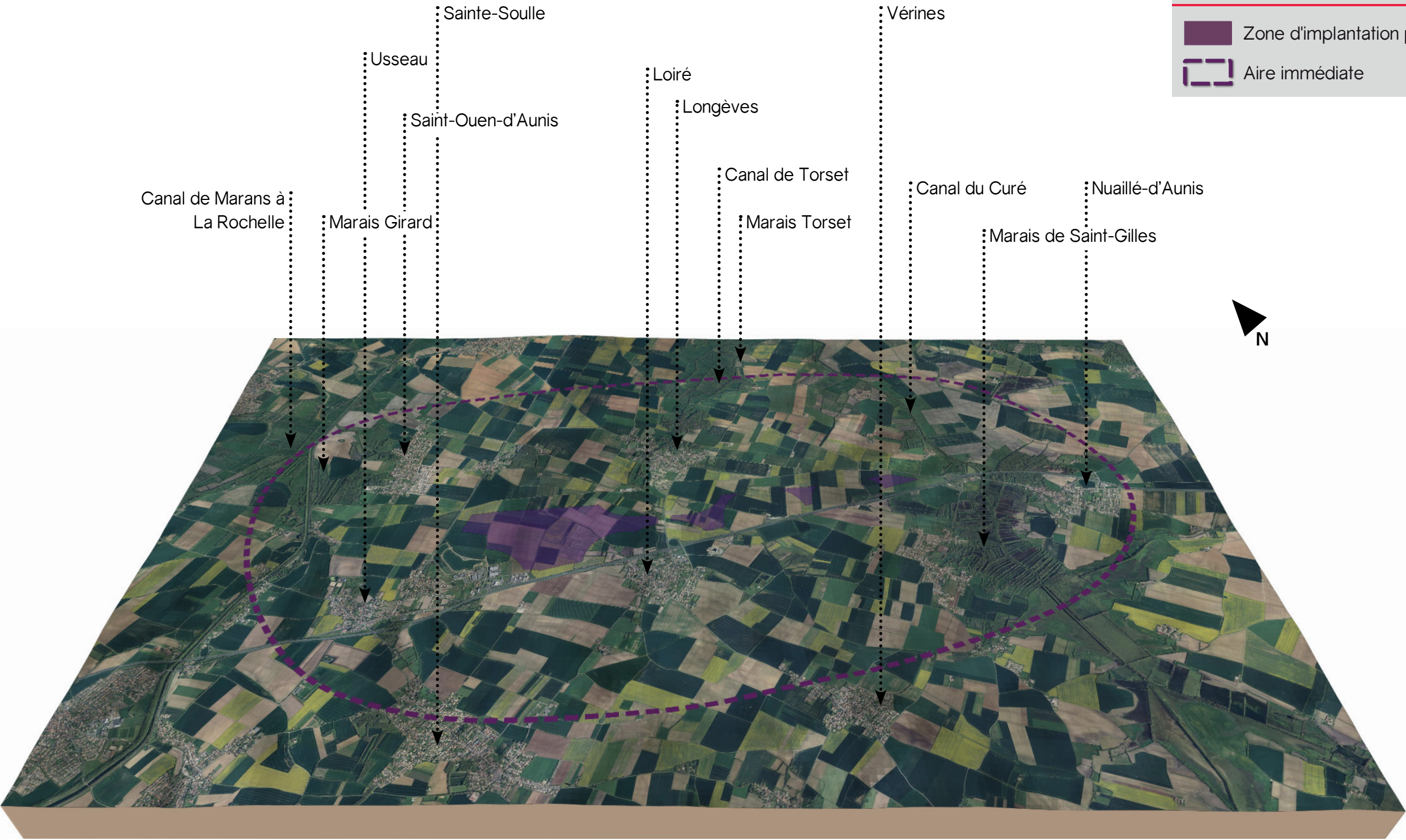


Figure 77 : Bloc-diagramme de l'aire d'étude immédiate

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

La dichotomie des paysages du territoire s'estompe dans les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude immédiate mais se retranscrit à l'échelle du réseau de déplacement du fait de la RN 11 qui scinde le territoire en deux parties. La première, au nord, présente un réseau de déplacement plus lâche et étendu. La seconde, au sud, présente un réseau plus ramifié (il est complété par un nombre de voies communales plus important). La fréquentation des axes routiers demeure importante au sein de l'aire d'étude immédiate. Les voies principales convergent toutes en direction de la RN 11, qui relie La Rochelle à Niort.

1.2.1. CHEMINS DE RANDONNÉE ET VÉLOROUTE

L'aire d'étude immédiate est traversée et parcourue par quatre sentiers de randonnées (piéton et cyclo) : le GR 8, l'EuroVélo n°1, la vélo Francette ainsi que deux sentiers de découverte.

Le GR 8, l'EV 1 ainsi que la vélo Francette suivent le tracé du canal de Marans à La Rochelle. Depuis ces sentiers les perceptions visuelles en direction du projet sont peu prégnantes. La portion de canal au sein de l'aire d'étude immédiate est encaissée. De fait, les perceptions visuelles en direction du projet sont fermées par le relief abrupt des rives et la ripisylve qui l'accompagne. Au nord de la section, les perceptions visuelles sont fermées par des masses arborées importantes et denses (les Grands Bois et le Marais Girard). Le risque de visibilité et la prégnance pressentie du projet demeurent très faible au sud, voire nulle au nord.

Les sentiers de découverte valorisent quant à eux le patrimoine local et se déploient sur les communes de Saint-Xandre, Dompierre-sur-Mer et Sainte-Soulle. Depuis les séquences le long du canal, les perceptions visuelles sont peu prégnantes en direction du projet. Toutefois, depuis les zones de replats, au-delà des versants, la vue s'ouvre. Le risque de visibilité du projet demeure important. Au vu de la proximité avec le site d'implantation potentiel, il y a un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement sur les structures végétales qui soulignent l'horizon.

1.2.2. AXES VIAIRES

Les axes les plus empruntés sont la RN 11 et la RD 137, rejoignant La Rochelle et Marans. Ces axes traversent, respectivement, l'aire d'étude sur un axe est/ouest et nord/sud.

Dans ce paysage de plaine, les perceptions depuis les axes routiers varient selon l'implantation des masses boisées (bosquets et ripisylves émergeant des marais), des haies le long des voies (résidus bocager) ainsi que de la topographie. De fait, les sensibilités les plus fortes ont été repérées sur les voies qui bordent la ZIP, sur les replats et/ou la prégnance pressentie du projet est forte, voire très forte.

En raison de sa proximité avec le site d'implantation potentiel, le projet entretiendra des relations évidentes avec le paysage perçu et les autres parcs éolien depuis les axes routiers.

À noter que sur cette portion de territoire la ligne électrique 225 kV, qui suit la RN 11 et la zone d'implantation potentielle, est une infrastructure très marquante dans ce paysage. De fait, ce réseau aérien entrera en concurrence visuelle avec les différents parcs existants et en projet de l'aire d'étude.

Le site d'implantation potentiel se situe sur une plaine cultivée et la lecture du projet devra être cohérente dans son ensemble. Cette lisibilité permet d'éviter des points d'appels perturbateurs pour les usagers.

Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le projet), de l'orientation de la voie par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 123 : Vue tronquée par les masses arborées qui accompagnent le talus routier en direction du projet depuis le franchissement de la RN 11 par la RD 110



Photo 124 : Vue ouverte sur le projet ; il y a un risque d'effet de surplomb depuis la RD 112, qui traverse la RN 11



Photo 125 : Vue ouverte sur le projet ; il y a un risque de chevauchement entre le parc existant et en projet ainsi qu'un risque de chevauchement des machines au sein même du projet Nord N11



Photo 126 : Vue ouverte en direction du projet depuis le sentier de découverte de la commune de Saint-Xandre



Photo 127 : Vue ouverte sur la plaine d'Aunis en direction du projet depuis la RD 202



Photo 128 : La RD 203 traverse le paysage cultivé de la plaine d'Aunis ; la vue est large et dégagée en direction du projet dont le site d'implantation potentiel occupe une large emprise horizontale



Photo 129 : Vue tronquée par les talus, en bordure de la RN 11, et des infrastructures franchissant la RN 11



Photo 130 : La vue est ouverte et dégagée sur la plaine d'Aunis et en direction du projet ; il y a un risque de chevauchement entre le parc éolien existant et le projet dont l'emprise horizontale est importante



Photo 131 : La vue est ouverte et dégagée sur la plaine d'Aunis ; le parc en projet s'inscrit dans la continuité du parc existant sur un horizon fortement empreint du motif éolien



Photo 132 : Par intermittence, la vue est filtrée par des linéaires arborées en direction projet depuis la RD 137

FIGURE 79 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS
LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère



Axe routier

Axe ferroviaire

Sentier de randonnée

FIGURE 80 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

- Habitat implanté dans la plaine de champs ouvert

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGNBD Alt 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

1.3. L'HABITAT

1.3.1. LES BOURGS

Dans le prolongement de ce qui a été fait dans l'aire d'étude rapprochée, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis l'ensemble des bourgs, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

- > l'analyse de l'implantation du bourg et son degré d'ouverture sur le paysage
- > une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.)
Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé

	Peupleraie / verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

- > la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines avec le détail des écrans visuels en place, avec une évaluation de la sensibilité générale,
- > des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines du bourg en question.

S A I N T - O U E N - D ' A U N I S / ~ 1 , 4 K M D E L A Z I P	
I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E	
Bordé à l'ouest par une zone de marais	
E N T R É E S D E B O U R G / C O N C U R R E N C E V I S U E L L E <i>franges opposées au site d'étude</i>	
VUES FERMÉES	Écrans > Trame bâtie et trame végétale aux abords du village
S O R T I E S D E B O U R G <i>franges orientées en direction du site d'étude</i>	
VUES OUVERTES	Écrans au 1er Plan > Relief Écrans au 2ème Plan > Trame bâtie du village du Breuil
C E N T R E - B O U R G	
VUES PARTIELLES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privatifs



Photo 133 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet depuis la frange est de Saint-Ouen-d'Aunis



Photo 135 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale de Saint-Ouen-d'Aunis en direction du projet depuis l'ouest du village



Photo 134 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet depuis la frange est de Saint-Ouen-d'Aunis ; le projet s'inscrit en arrière-plan de la silhouette du village du Breuil

L E B R E U I L / ~ 0 , 9 K M D E L A Z I P	
I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E	
Village se développant le long de la RD 137	
E N T R É E S D E B O U R G / C O N C U R R E N C E V I S U E L L E	
franges opposées au site d'étude	
VUES FERMÉES	Écrans > Trame bâtie et trame végétale aux abords du village
S O R T I E S D E B O U R G	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES // OUVERTES	Écrans au 1er Plan > Végétation en bordure de voirie
C E N T R E - B O U R G	
VUES PARTIELLES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privatifs

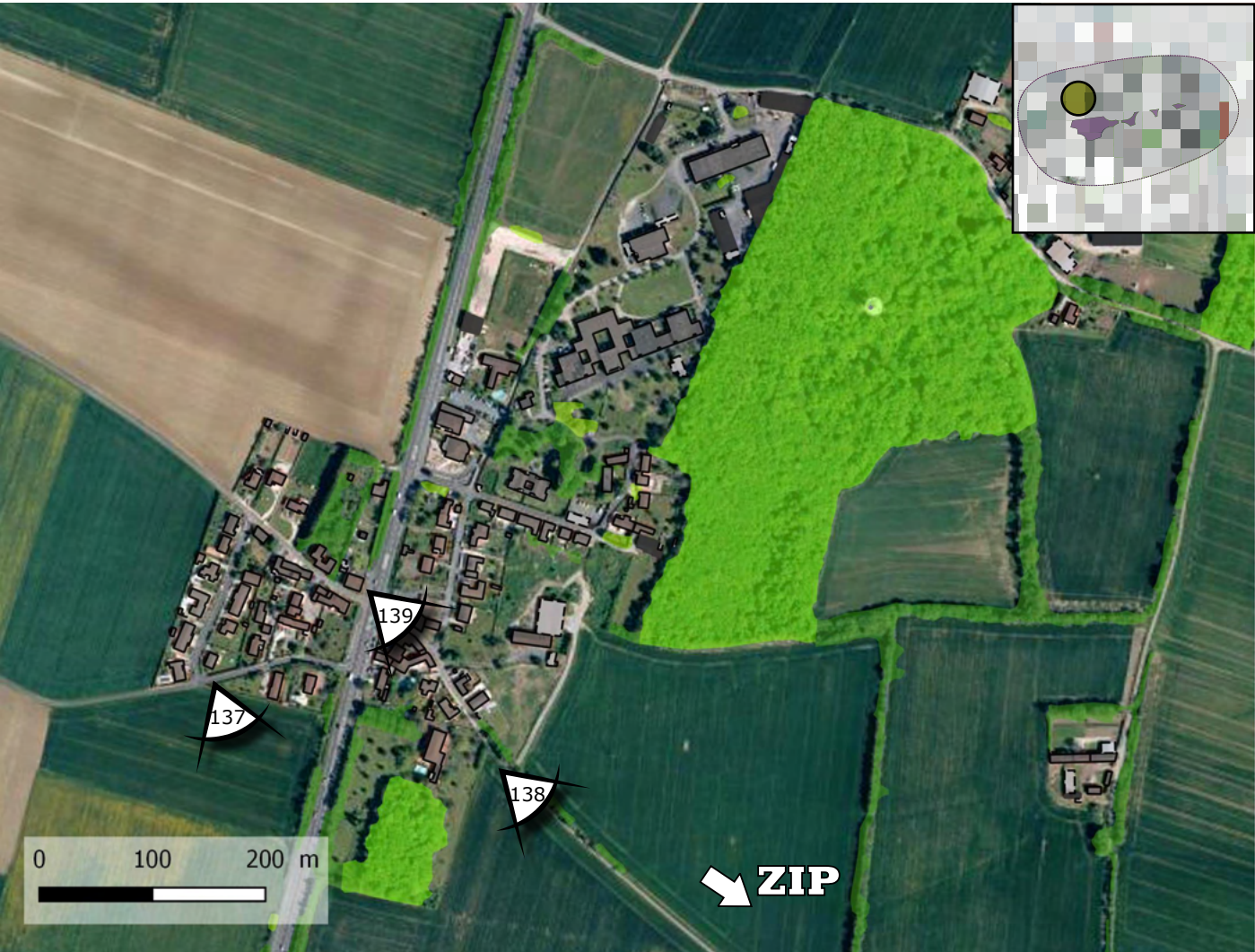


Photo 136 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale émergeant du village en direction du projet depuis la frange sud/ouest du Breuil



Photo 137 : Vue ouverte en direction du projet depuis la frange sud/est



Photo 138 : Vue tronquée par la trame bâtie du village et la végétation des espaces privatifs en direction du projet depuis le centre, en bordure de la RD 137

LONGÈVES / ~0,9 km de la ZIP	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
Dans la plaine d'Aunis, se développant dans le vallon de la Chenaude	
ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE	
franges opposées au site d'étude	
VUES OUVERTES // PARTIELLES	Écrans au 1er Plan > Néant
	Écrans au 2ème Plan > Trame bâtie du village et ripisylve de la Chenaude
SORTIES DE BOURG	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES OUVERTES	Écrans Néant
CENTRE - BOURG	
VUES PARTIELLES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privatifs



Photo 139 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale de Longèves en direction du projet ; à noter qu'il existe déjà une situation de concurrence visuelle entre la silhouette du village et le PE de Longèves



Photo 140 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation des espaces privatifs de Longèves ; le projet domine le secteur habité, il y a donc un risque d'effet de miniaturisation et d'écrasement des constructions



Photo 141 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet depuis la frange sud de Longèves ; l'emprise horizontale du site d'implantation potentiel est importante. Il y a un risque de saturation visuelle

NUAILLÉ - D' AUNIS / ~1,7 km de la ZIP	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
Bordé au nord par la RN 11 et à l'ouest par une zone de marais	
ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE	
franges opposées au site d'étude	
VUES OUVERTES	Écrans Néant
SORTIES DE BOURG	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans au 1er Plan > Trame bâtie > Masse arborée (Bois de Nuailé et ripisylve du Marais de Saint-Gilles)
CENTRE - BOURG	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Masse arborée (Bois de Nuailé et végétation des espaces privés)



Photo 142 : Vue tronquée et filtrée en partie par les linéaires arborés du village en direction du projet depuis la frange nord



Photo 143 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation des espaces privés de Nuailé-d'Aunis ; le projet domine le secteur habité, il y a donc un risque d'effet de miniaturisation et d'écrasement des constructions



Photo 144 : Le projet s'inscrit en arrière-plan de la trame bâtie et végétale du village de Nuailé-d'Aunis depuis la RD 207 ce qui crée un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement sur le secteur habité ; à noter qu'il existe déjà une situation de concurrence visuelle entre la silhouette du village et le PE de Longèves

A N G L I E R S / ~ 1 , 6 K M D E L A Z I P	
I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E	
Traversé par la RD 109 et bordé à l'est par une zone de marais et le canal du Curé	
E N T R É E S D E B O U R G / C O N C U R R E N C E V I S U E L L E <i>franges opposées au site d'étude</i>	
VUES OUVERTES	Écrans Néant
S O R T I E S D E B O U R G <i>franges orientées en direction du site d'étude</i>	
VUES OUVERTES // PARTIELLES	Écrans au 1er Plan > Trame bâtie > Végétation des espaces privés
C E N T R E - B O U R G	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privés



Photo 145 : Vue tronquée par la trame bâtie d'Angliers ; le projet domine le secteur habité, il y a donc un risque d'effet de miniaturisation, voire d'écrasement



Photo 146 : Vue ouverte en direction du projet depuis la RD 109 où le site d'implantation et la silhouette du village d'Angliers sont visibles sur le même panorama ; à noter qu'il existe déjà une situation de concurrence visuelle entre le village et le PE de Longèves



Photo 147 : Vue ouverte en direction du projet, seule la partie est de la ZIP sera en partie masquée par les constructions et la végétation du village d'Angliers mais il existe un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement ; à noter que le PE de Longèves s'insère également en arrière-plan du secteur habité, il y a un risque de chevauchement entre les deux parcs éoliens

VÉRINES / ~3,1 km de la ZIP	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
S'est développé le long de la RD 112, au cœur de la plaine d'Aunis	
ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE	
franges opposées au site d'étude	
VUES OUVERTES // TRONQUÉES	Écrans > Relief > Trame bâtie et végétale du village de Vérines
SORTIES DE BOURG	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES // OUVERTES	Écrans au 1er Plan > Relief
	Écrans au 2ème Plan > Trame bâtie du village de Vérines > Masses végétales
CENTRE - BOURG	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privatifs



Photo 148 : Vue ouverte sur la plaine d'Aunis en direction du projet depuis la frange nord de Vérines ; le projet occupe la quasi totalité du panorama



Photo 149 : Vue tronquée par le relief ainsi que la trame bâtie et végétale de la frange est du village



Photo 150 : Le village de Vérines s'est développé sur les hauteurs de la plaine ondulée d'Aunis et, depuis la RD 112, un chevauchement est pressenti entre la silhouette du village et le site d'étude ; l'emprise horizontale du projet Nord N11 est importante et il y a un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement des structures bâties et boisées

S A I N T E - S O U L L E / ~ 2 , 6 K M D E L A Z I P	
I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E	
S'est développé le long de la RD 110, au cœur de la plaine d'Aunis	
E N T R É E S D E B O U R G / C O N C U R R E N C E V I S U E L L E	
franges opposées au site d'étude	
VUES FERMÉES	Écrans > Trame bâtie du village > Masses boisées qui cernent le village de Sainte-Soulle
S O R T I E S D E B O U R G	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES	Écrans au 1er Plan > Boisements > Relief
C E N T R E - B O U R G	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Tissu bâti > Végétation des espaces privatifs



Photo 151 : La vue s'ouvre sur la plaine cultivée, vue depuis la frange nord de Sainte-Soulle



Photo 152 : Vue ouverte en direction du projet depuis la frange nord/est de Sainte-Soulle ; il y a un risque de chevauchement entre le PE existant de Longèves et le projet



Photo 153 : Depuis la frange sud, le projet s'inscrit en arrière-plan de la trame bâtie et végétale du village de Sainte-Soulle ; il y a un risque d'effet de miniaturisation et/ou d'écrasement sur le secteur habité

L O I R É / ~ 0 , 8 k m d e l a Z I P	
I M P L A N T A T I O N D U V I L L A G E	
Au cœur de la plaine d'Aunis, bordé au nord par la RN 11 et au croisement de routes départementales importantes (RD 203 et RD 112)	
E N T R É E S D E B O U R G / C O N C U R R E N C E V I S U E L L E franges opposées au site d'étude	
VUES FERMÉES	Écrans > Trame bâtie et végétale du village
S O R T I E S D E B O U R G franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privés
C E N T R E - B O U R G	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans au 1er Plan > Aménagement de la RN 11 (talus) > Trame bâtie > Masses végétales (résidus bocager et végétation des espaces privés)



Photo 154 : Vue ouverte en direction du projet depuis la frange est de Loiré



Photo 155 : La ZIP la plus à l'ouest se situe dans l'axe de la RD 112, le reste du site d'implantation potentiel est masqué par la trame bâtie et la végétation des espaces privés de Loiré



Photo 156 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation des espaces privés de Loiré ; le projet domine le secteur habité, il y a donc un risque d'effet de miniaturisation, voire d'écrasement

Usseau / ~ 1,4 km de la ZIP	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
Au cœur de la plaine d'Aunis, bordé au sud par la RN 11	
ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE franges opposées au site d'étude	
VUES PARTIELLES	Écrans > Trame bâtie et végétale du village > Résidus bocagers
SORTIES DE BOURG franges orientées en direction du site d'étude	
VUES PARTIELLES	Écrans au 1er Plan > Constructions de la zone industrielle > Relief
CENTRE - BOURG	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privés



Photo 157 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation des espaces privés du village d'Usseau ; le projet domine le secteur habité, de fait, il y a un risque d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation des constructions



Photo 158 : Vue tronquée par la zone industrielle du Fief des Prises en direction du projet ; de plus, depuis la frange habitée du Raguenaud, la vue est filtrée par des haies champêtres



Photo 159 : Vue tronquée en direction du projet depuis une dent creuse du village d'Usseau ; depuis ce secteur, il y a un risque potentiel de chevauchement entre les différentes zones d'implantation du projet

LE PRÉ DURAND / ~1,5 km de la ZIP	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
Bordé au sud/ouest par la canal de Marans à La Rochelle, le ruisseau de la Courante ainsi que par une masse boisée importante (ripisylve)	
ENTRÉES DE BOURG / CONCURRENCE VISUELLE	
franges opposées au site d'étude	
VUES FERMÉES	Écrans > Relief > Ripisylve encadrant le canal de Marans à La Rochelle
SORTIES DE BOURG	
franges orientées en direction du site d'étude	
VUES OUVERTES	Écrans Néant
CENTRE - BOURG	
VUES PARTIELLES // FERMÉES	Écrans > Trame bâtie > Végétation des espaces privés



Photo 160 : Vue ouverte en direction du projet depuis la frange est du Pré Durand



Photo 161 : Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation des espaces privés du Pré Durand

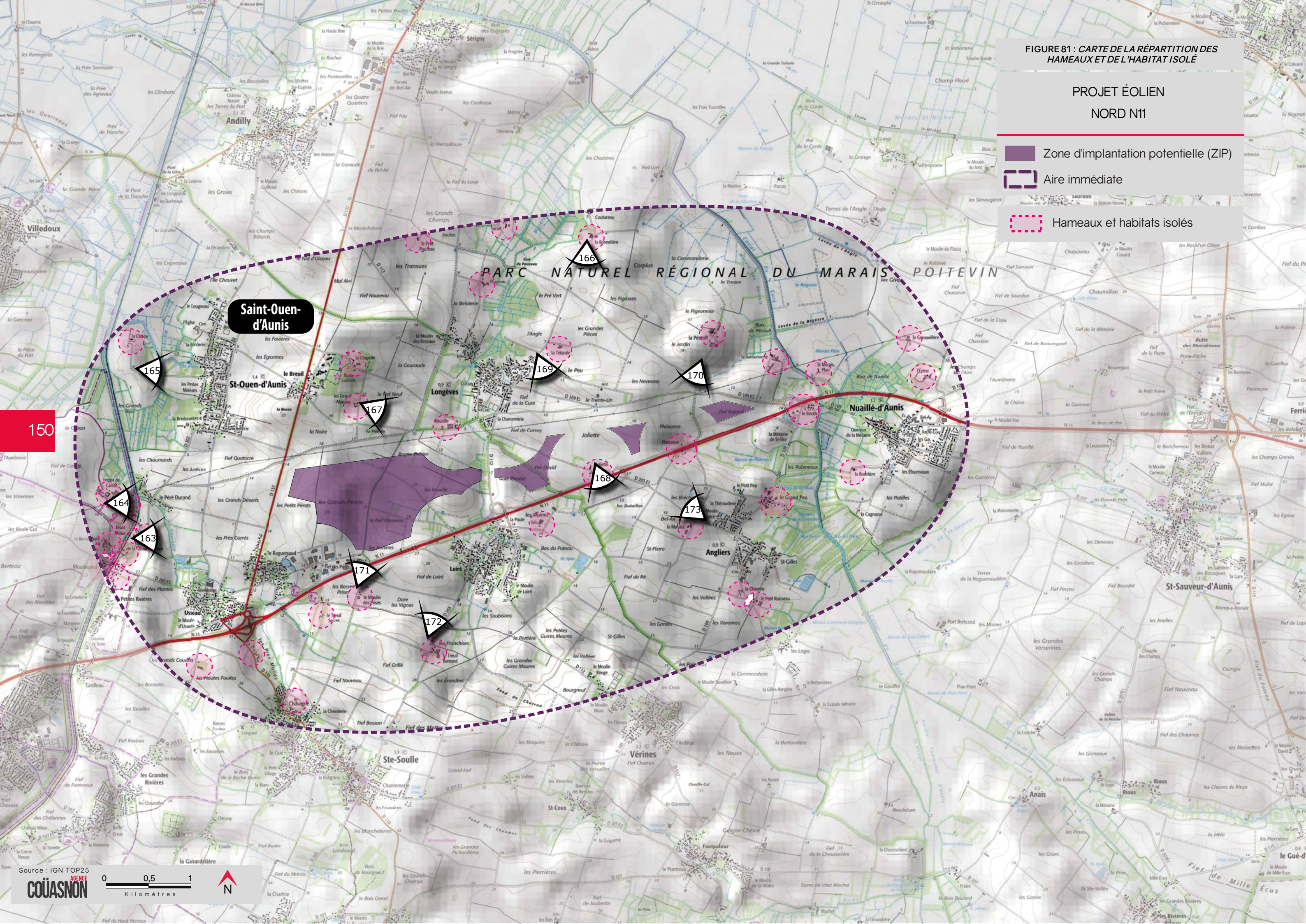
FIGURE 81: CARTE DE LA RÉPARTITION DES HAMEAUX ET DE L'HABITAT ISOLÉ

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Hameaux et habitats isolés



Source : IGN TOP25

AGENCE
COÜASNON



1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET LES HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet). Une carte des perceptions pressenties en direction de la ZIP conclut ensuite sur la sensibilité depuis les hameaux de l'aire immédiate.

■ LES PETITES RIVIÈRES



Photo 162 : Vue tronquée par la trame bâtie et les masses arborées qui émergent du canal

■ CANDÉ // JÉSUS MARIA



Photo 163 : Vue ouverte en direction du projet depuis le sentier de découverte de la commune de Saint-Xandre, à proximité des hameaux de la Ferme de Candé et de Jésus Maria

■ LA CLOUZE



Photo 164 : Vue tronquée par la ripisylve du marais Girard et du ruisseau des Écours des Moines en direction du projet

■ LES GRAND-MAISONS



Photo 166 : Vue ouverte sur le projet dont l'emprise horizontale est importante

■ LA JOLIETTE



Photo 167 : Vue ouverte en direction du projet pour les riverains du hameau de la Joliette

■ LA BONNELIÈRE



Photo 165 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; il y a un risque potentiel de chevauchement entre le PE de Longèves et le projet

■ LA TÉTARDE



Photo 168 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; il y a un risque potentiel de chevauchement entre le PE de Longèves et le projet

■ LA PÉRAULT



Photo 169 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet

■ LE MOULIN DES PRISES



Photo 170 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet

■ LE TREUIL BERNARD

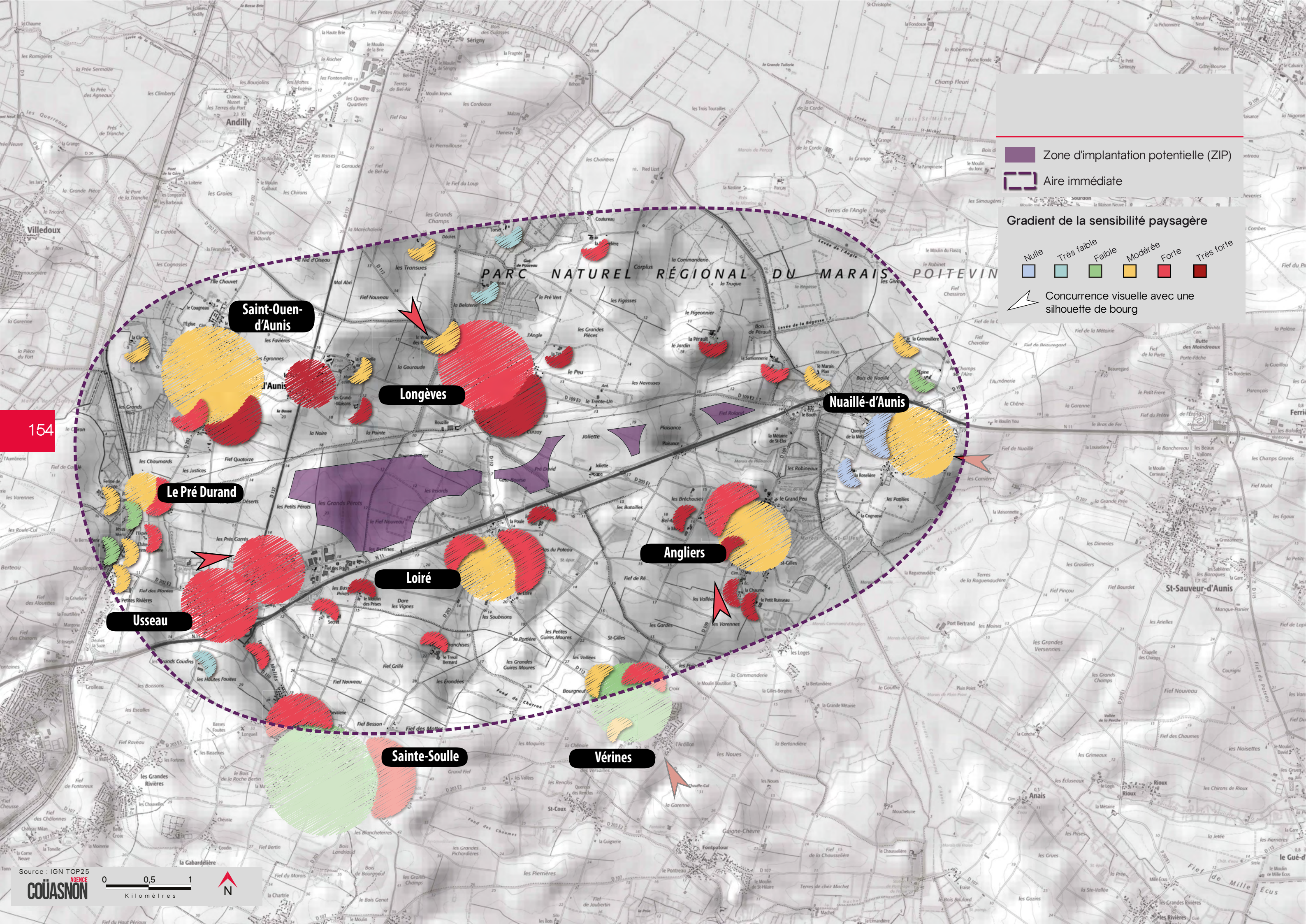


Photo 171 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; il y a un risque potentiel de chevauchement entre le PE de Longèves et le projet

■ LE MOULIN



Photo 172 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet ; il y a un risque potentiel de chevauchement entre le PE de Longèves et le projet



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

Le paysage aux abords du site d'implantation est marqué par des ondulations, ce qui crée un relief particulier dit de «plaine ondulée». Un axe majeur, la RN 11, modifie la structure du territoire et génère, au sein de cette plaine, un décaissement sur quelques séquences à proximité des secteurs habités. De fait, les vues en direction du projet sont modulées par les dépressions de ce territoire.

Des précautions doivent être prises pour composer avec ces éléments paysagers afin de maintenir la lecture des rapports d'échelle existants et éviter les effets d'écrasement.

Des séquences routières présentant des sensibilités fortes, voire très fortes, ont été identifiées à proximité immédiate du projet. À noter que les différents points de franchissement de la RN 11 offrent des vues panoramiques sur la plaine, ce qui ouvre largement les vues en direction du site d'implantation potentiel. De fait, depuis ces points, la sensibilité des axes a été qualifiée avec des valeurs de sensibilité importante. Toutefois, à proximité des zones de marais boisées (marquées par une ripisylve dense) la sensibilité des séquences routières est plus mesurée.

L'habitat de l'aire immédiate compte dix villes et villages. Les secteurs habités de cette aire sont importants car ce sont des villes périphériques de La Rochelle. Le tissu bâti, principalement composé de zones pavillonnaires, est relativement regroupé et développé le long d'axe viaire important (RD 137 et RN 11).

Bien que de la végétation soit présente, dans les espaces privatifs et en bordure de ces secteurs, les constructions implantées sur la plaine d'Aunis jouissent de vues ouvertes, ou semi-ouvertes, sur le paysage et sur le site d'étude. De plus, au gré des ondulations de la plaine, des situations de concurrence visuelle entre le projet et les silhouettes de bourgs sont possibles. La sensibilité vis-à-vis du projet éolien Nord N11 pour l'habitat de l'aire d'étude immédiate demeure relativement élevée.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet.



RN 11 (© agence Couasnon)

FIGURE 83 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN

NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection

rayon de 500 m - édifice classé

rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200m

Réalisation : Windpro 3.2

2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude immédiate compte un monument historique, présenté dans le tableau ci-dessous, et qui fait l'objet d'une analyse ci-après.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE										
1	Motte castrale du Breuil-Bertin	Saint-Ouen-d'Aunis	Charente-Maritime	Inscrit	1,0	En périphérie est du hameau de Breuil	En ZVI	Vue fermée par des boisements	Nulle	Nulle

Figure 84 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

■ MH 1 - MOTTE CASTRALE DU BREUIL-BERTIN // SAINT-OUEN-D'AUNIS



Photo 173 : Le Monument Historique se situe au cœur d'un bois ; les vues en direction du projet sont fermées par la densité de la masse boisée. De plus, depuis les abords du MH, il n'y a pas de situation de covisibilité entre l'édifice et le projet

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

Au sein de l'aire d'étude immédiate, il n'y a pas de site protégé recensé.

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun SPR.

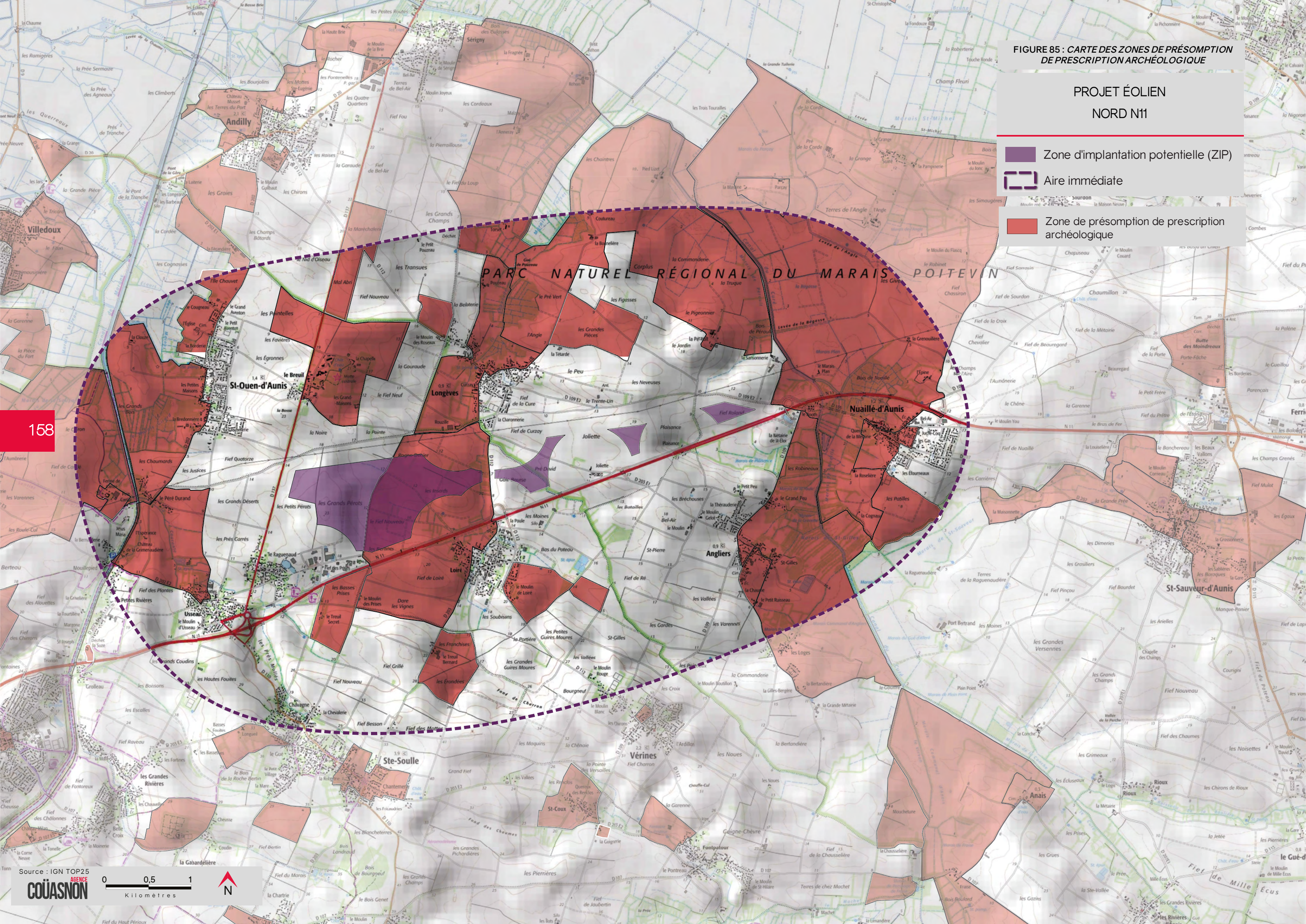
2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.

FIGURE 85 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Zone de présomption de prescription archéologique



2.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs communes abritent des zones de présomptions de prescriptions archéologiques et une partie de la ZIP se situe dans une zone de sensibilité archéologique de la commune de Vérines. Dans le cas où les éoliennes seraient implantées à l'intérieur de la ZPPA, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologique préalables.



ZPPA (Zones de Présomption de Prescription Archéologique) en Poitou-Charentes

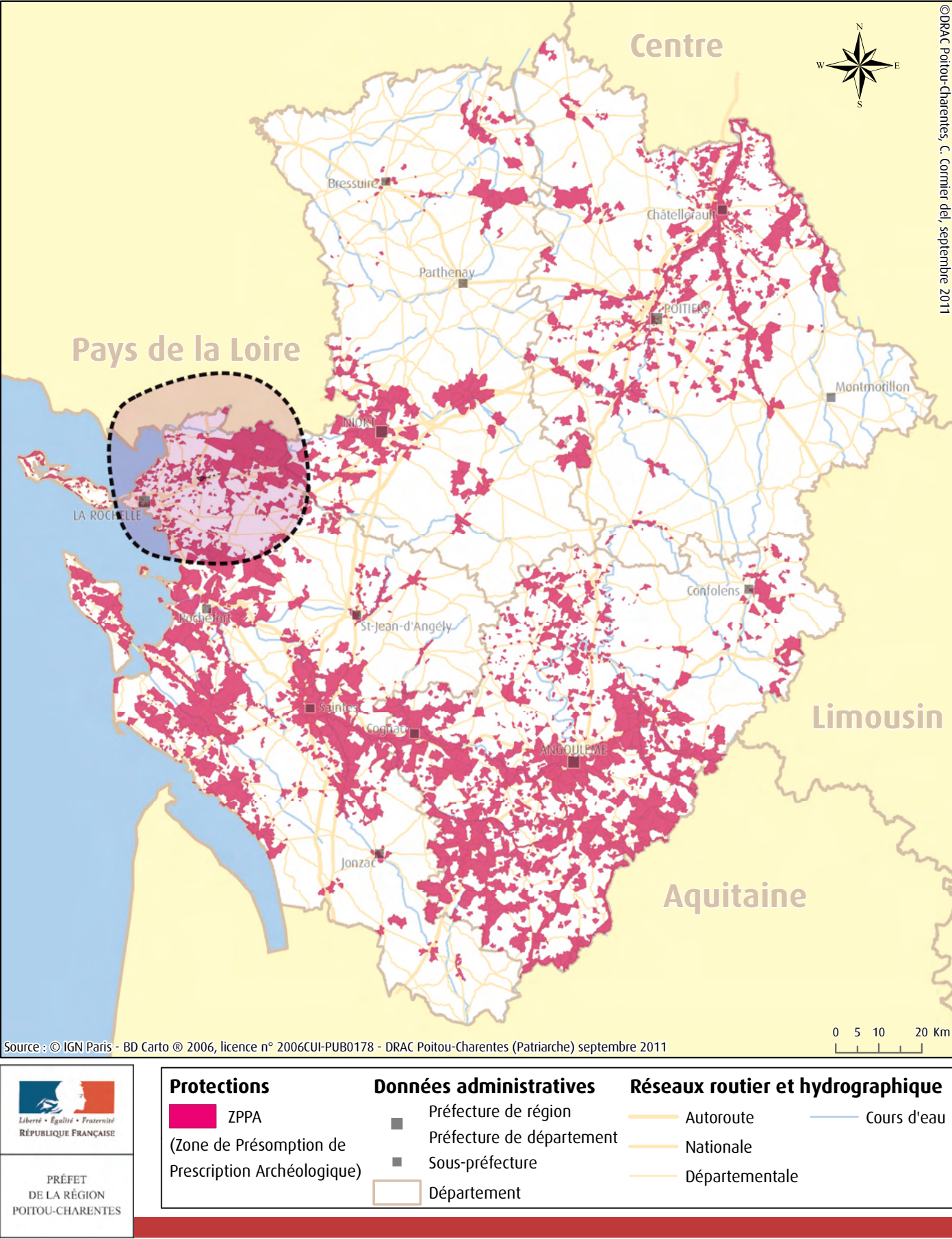


Figure 86 : Localisation du projet sur la carte des «ZPPA en Poitou-Charente»

3.1. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

On dénombre, dans l'aire d'étude immédiate, un monument historique : la motte castrale du Breuil-Bertin. Depuis cet édifice aucune sensibilité n'a été relevée. De même, aucune situation de covisibilité n'a été identifiée.

3. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Le paysage aux abords du site d'implantation est marqué par des ondulations, ce qui crée un relief particulier dit de «plaine ondulée». Un axe majeur, la RN 11, modifie la structure du territoire et génère, au sein de cette plaine, un décaissement sur quelques séquences à proximité des secteurs habités. De fait, les vues en direction du projet sont modulées par les dépressions de ce territoire. Ce paysage de plaine est marqué par de nombreux éléments anthropique. Une ligne à très haute tension (225 kV) s'inscrit aussi dans le paysage sur un axe est/ouest.

En raison d'un environnement relativement ouvert, la visibilité et la prégnance pressenties du projet peuvent générer des rapports d'échelle défavorables (risque d'effet d'écrasement sur les masses végétales et/ou de miniaturisation de la trame bâtie) ou des phénomènes de concurrence visuelle entre le projet et les structures paysagères et/ou architecturales. Des sensibilités importantes ont ainsi été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III - Impacts paysagers. Des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet, des éléments sont à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet et notamment :

- > une implantation cohérente avec le respect des lignes de force (RN 11) et la prise en compte de la géométrie des parcs éoliens voisins (ligne simple) ;
- > un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage ;
- > la prise en compte des enjeux importants vis-à-vis de l'habitat.

D . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

FIGURE 87 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/2

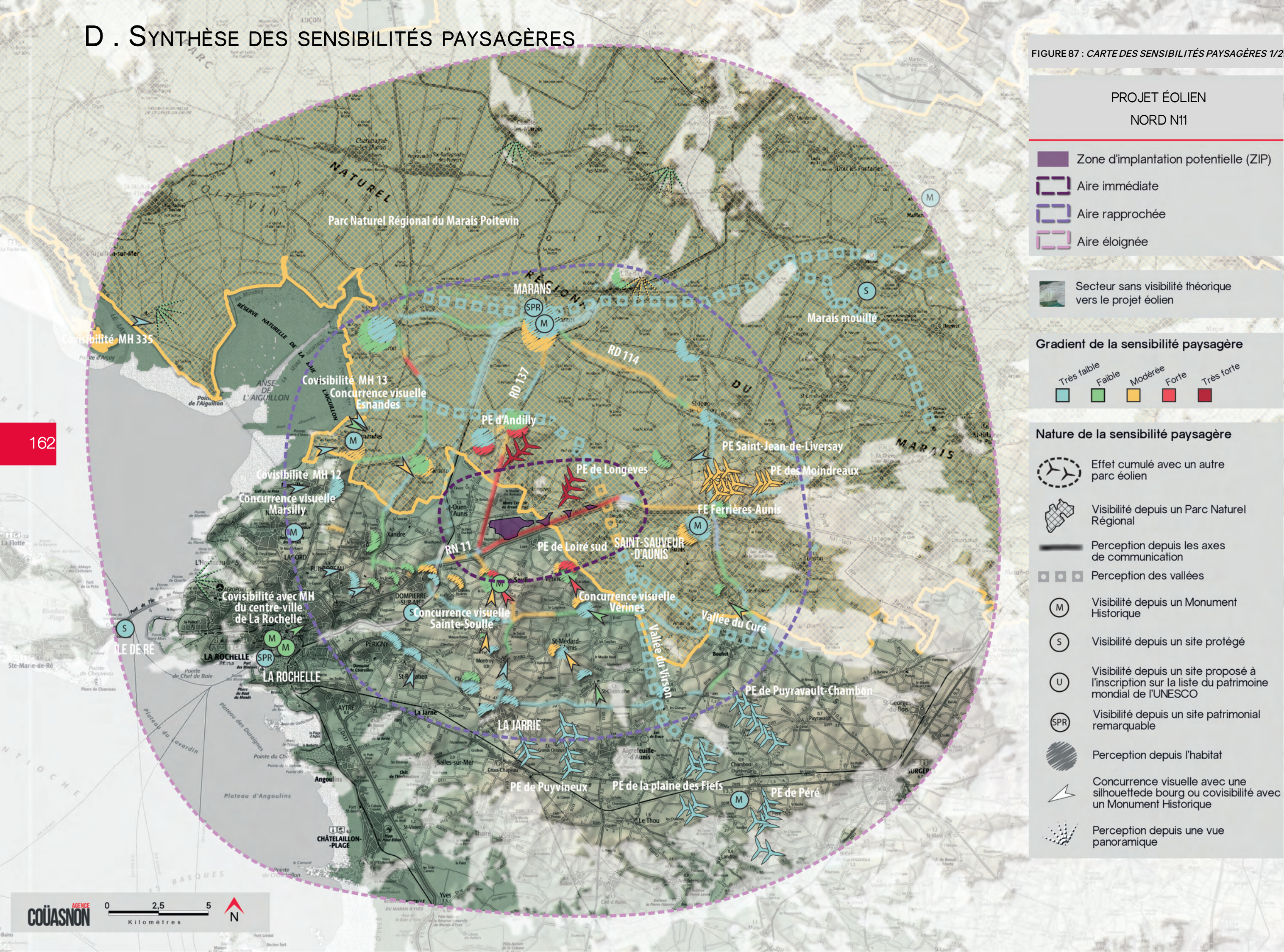


FIGURE 88 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/2

PROJET ÉOLIEN
NORD N11

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Secteur sans visibilité théorique
vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Perception depuis les axes de communication
- Perception des vallées
- Visibilité depuis un Monument Historique
- Perception depuis l'habitat
- Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
- Visibilité depuis un Parc Naturel Régional

